



CARNET DES PAYSAGES

Nos Objectifs de Qualité Paysagère pour mieux préserver nos paysages



Préambule

Les Parcs naturels régionaux constituent des territoires ruraux dont les paysages, les milieux naturels, le patrimoine culturel sont considérés de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Ainsi, l'une des missions essentielles du Parc naturel régional de l'Avesnois est d'œuvrer à la préservation de la qualité de ses paysages.

A ce titre, le « paysage » est appréhendé au sens de la Convention européenne des paysages, en tant que « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques ».

Le concept d'objectif de qualité paysagère est né grâce à cette même Convention. Ces objectifs visent alors à accueillir les aspirations des populations relatives aux caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. En 2016, cette intention est renforcée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui inclut les objectifs de qualité paysagère dans les chartes de Parcs.

Inscrits dans le Code de l'environnement, ils sont définis en tant qu'« orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale ».

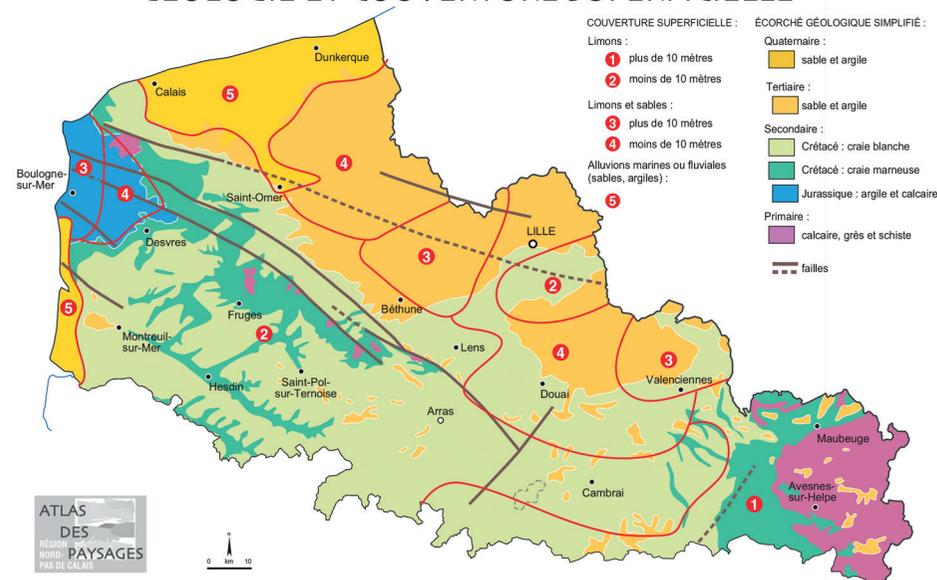
Initié dans le cadre de la révision de la charte (2025-2040), le carnet des paysages constitue un outil de connaissance des paysages et de leurs évolutions. Grâce aux objectifs de qualité paysagère, le carnet est également un outil d'anticipation des leviers mobilisables quant au devenir des paysages.

Introduction aux paysages de l'Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois se situe à l'interface de plusieurs grands paysages : la grande plaine flamande du Haut Pays, l'immense plateau du bassin parisien du Bas Pays et l'extrémité occidentale du massif des Ardennes.

Le territoire est composé des paysages hennuyers de plateaux cultivés aux horizons ouverts incisés de quelques vallées bocagères, et par les paysages Avesnois, où le bocage s'affirme davantage et les verts dominant. La vaste forêt de Mormal constitue à ce titre un paysage-passage. Ces multiples influences ont construit des paysages atypiques : verdoyants et vallonnés, ponctués de massifs forestiers, ouverts au Nord et bocagers au Sud.

GÉOLOGIE ET COUVERTURE SUPERFICIELLE



Méthodologie de découpage des unités paysagères :

Le découpage en dix unités s'appuie sur la précédente charte de Parc et sur l'atlas des paysages de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais. Les travaux d'élaboration des plans locaux d'urbanisme ont précisé les unités paysagères, notamment en englobant l'ancienne unité du Catésis dans le plateau Quercitain pour le PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. De nouvelles réflexions, priorisant l'approche bocagère du paysage, s'inspirent d'une étude du laboratoire CNRS-Ecobio de 2003 afin d'ajuster à nouveau le découpage. En effet, l'unité de la Thiérache est désormais divisée en deux selon la densité bocagère : la Thiérache bocagère et le Pays des deux Helves, du nom de l'ancienne communauté de commune.

Les unités paysagères du Parc naturel régional de l'Avesnois



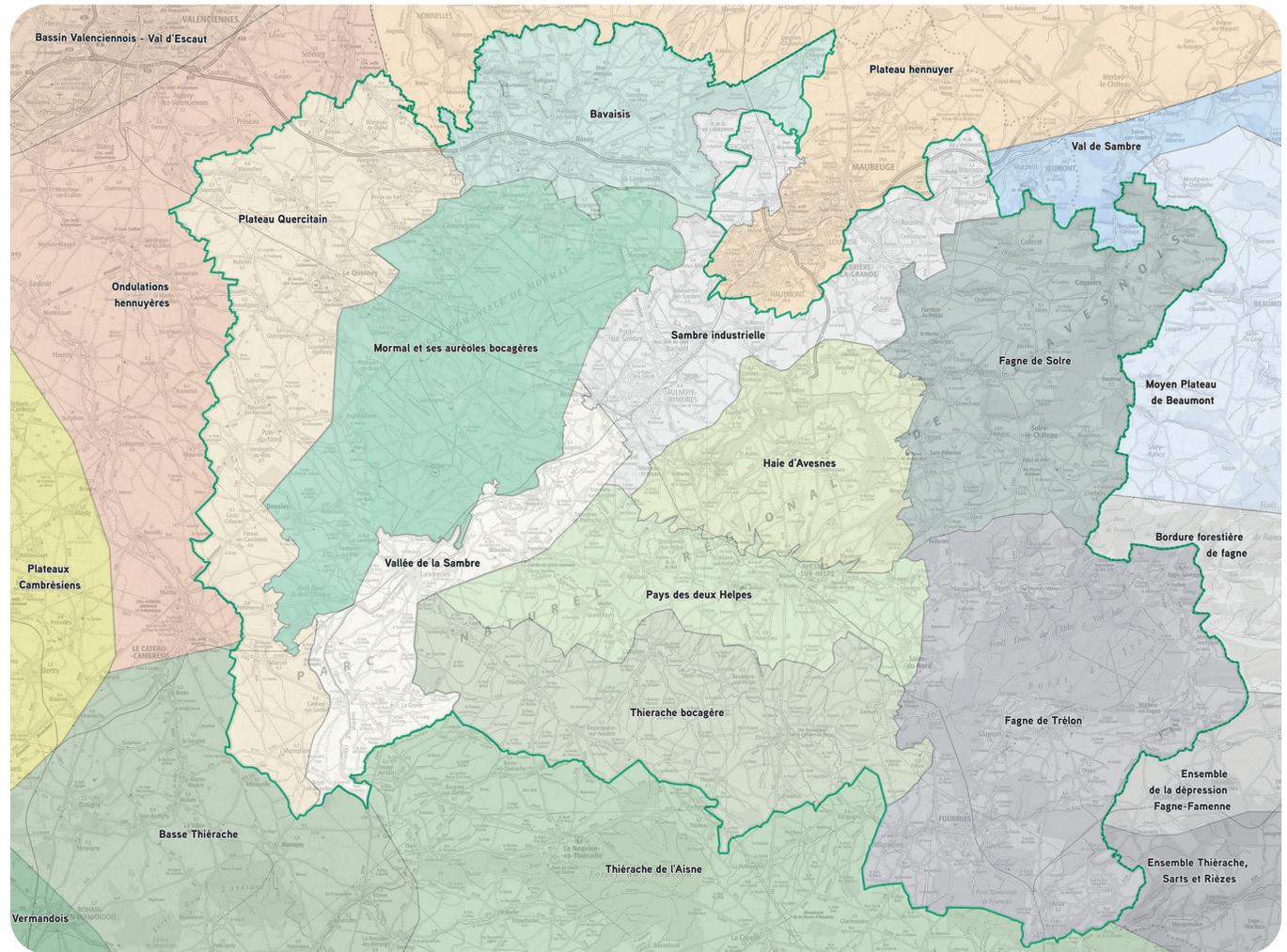
Paysage bocager dans la vallée de la Sambre.



Verger haute-tige en Thiérache.



Silhouette villageoise émergeant du plateau agricole.



Carte des unités paysagères - SMPNRA, 2024
Périmètre de révision, 145 communes : SMPNRA, 2022

SOMMAIRE

Auréole bocagère autour d'un village.



La Sambre et ses milieux humides associés.

Ambiance de sous-bois dans la forêt de Mormal.



Ancienne voie romaine traversant le paysage agricole.

Maison en pierre bleue, Fagne de Trélon.

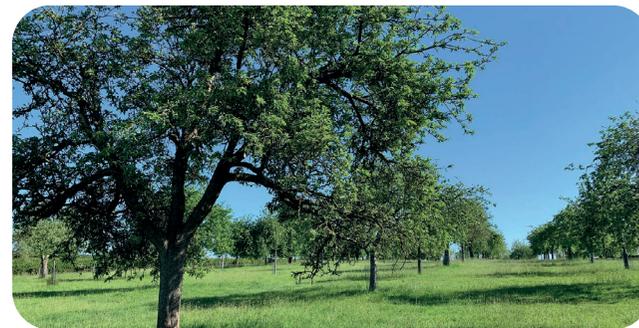


Paysage bocager de la Basse Maroilles.

Préambule	2	La haie d'Avesnes	
Introduction	3	Structures paysagères	28
Les unités paysagères	4	Secteurs à tonalité particulière.....	29
Motifs paysagers.....	6	Limites et influences	29
		Dynamiques en cours.....	30
		Objectifs de qualité paysagère.....	31
Le Plateau Quercitain		Le Pays des deux Helves	
Structures paysagères	8	Structures paysagères	32
Secteurs à tonalité particulière.....	9	Secteurs à tonalité particulière.....	33
Limites et influences	9	Limites et influences	33
Dynamiques en cours.....	10	Dynamiques en cours.....	34
Objectifs de qualité paysagère.....	11	Objectifs de qualité paysagère.....	35
Le Bavaisis		La Thiérache bocagère	
Structures paysagères	12	Structures paysagères	36
Secteurs à tonalité particulière.....	13	Secteurs à tonalité particulière.....	37
Limites et influences	13	Limites et influences	37
Dynamiques en cours.....	14	Dynamiques en cours.....	38
Objectifs de qualité paysagère.....	15	Objectifs de qualité paysagère.....	39
Mormal et ses auréoles bocagères		La Fagne de Solre	
Structures paysagères	16	Structures paysagères	40
Secteurs à tonalité particulière.....	17	Secteurs à tonalité particulière.....	41
Limites et influences	17	Limites et influences	41
Dynamiques en cours.....	18	Dynamiques en cours.....	42
Objectifs de qualité paysagère.....	19	Objectifs de qualité paysagère.....	43
La Vallée de la Sambre		La Fagne de Trélon	
Structures paysagères	20	Structures paysagères	44
Secteurs à tonalité particulière.....	21	Secteurs à tonalité particulière.....	45
Limites et influences	21	Limites et influences	45
Dynamiques en cours.....	22	Dynamiques en cours.....	46
Objectifs de qualité paysagère.....	23	Objectifs de qualité paysagère.....	47
La Sambre industrielle			
Structures paysagères	24		
Secteurs à tonalité particulière.....	25		
Limites et influences	25		
Dynamiques en cours.....	26		
Objectifs de qualité paysagère.....	27		

Motifs paysagers de l'Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois se caractérise par motifs paysagers, c'est-à-dire des éléments de paysage identitaires et qui résultent de l'action combinée de l'Homme et de la nature.



La haie bocagère

La haie constitue un motif paysager structurant des paysages de l'Avesnois. Élément clef de ses paysages bocagers, la haie avait autrefois majoritairement un rôle de parcage des bêtes.

Toutefois, le rôle de ce motif paysager va au-delà de cet unique rôle de clôture. La haie bocagère constitue également un corridor écologique important, un site de nidification, reproduction et refuge de nombreuses espèces, un outil de lutte contre l'érosion des sols, une ressource pour le bois énergie ainsi qu'un marqueur important du cadre de vie.

Véritable labyrinthe ou linéaire plus lâche, différentes ambiances se succèdent en fonction des ondulations du relief. Les différentes tailles, volumes caractéristiques de la haie, offrent des paysages bocagers diversifiés. Cette diversité fait varier les perceptions visuelles et joue souvent un rôle d'intégration paysagère du bâti.

L'arbre têtard

L'arbre têtard constitue un élément végétal identitaire de l'Avesnois. Isolé ou en alignement d'arbres, il est un emblème du patrimoine naturel et paysager du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Reconnaisable à sa « grosse tête », son allure en forme de têtard est le fruit d'un mode d'exploitation particulier qui consiste à couper, tous les 7 à 15 ans, l'ensemble des branches concentrées au niveau du houppier (sommets du tronc).

Ce motif paysager joue un rôle écologique important, notamment en vieillissant où des cavités se forment, du terreau s'accumule et du bois mort se développe. De nombreuses espèces trouvent des conditions de vie idéales dans les arbres morts qui constituent de véritables hôtels de la biodiversité.

Autrefois, l'arbre têtard était très présent au sein des paysages bocagers. Il constituait un véritable intérêt économique, dont l'objectif principal était la production de bois de chauffage. Les branches pouvaient également être utilisées comme piquets pour la réalisation de clôtures.

Son utilisation économique et énergétique est aujourd'hui remise au goût du jour, notamment à travers le développement de la filière bois-énergie, contribuant ainsi au maintien d'un motif paysager emblématique de l'Avesnois.

Le verger haute-tige

Le verger haute-tige constitue un motif paysager identitaire de l'Avesnois que l'homme a constitué à travers ses pratiques, en harmonie avec la nature et au fil des générations d'herbagers.

Ce véritable trésor végétal est né au 19^e siècle d'une volonté des herbagers de rentabiliser leurs prairies en y plantant des fruitiers haute-tige, tout en y maintenant le pâturage.

Dans les années 30, de nouvelles techniques arboricoles émergent, caractérisées par la culture de fruitiers en forme basse dans des vergers destinés uniquement à la production de fruits. Le verger haute-tige ayant imprimé sa marque dans les paysages de l'Avesnois est alors en danger.

Toutefois, grâce à l'implication d'agriculteurs locaux qui se sont associés collectivement pour produire un jus de pommes à partir de variétés locales issues de vergers haute-tige non traitées, sélectionnées pour leur rusticité et leur qualité gustative, ce motif paysager perdure.



L'arbre palissé

Il s'agit là d'un motif paysager autrefois très prisé dans l'Avesnois. L'arbre palissé caractérise cette technique de culture de fruitiers en espaliers contre les murs, pignons et façades des habitations et des bâtiments ruraux.

Afin d'échelonner les productions, il n'était pas rare de trouver sur le même mur 5 ou 6 variétés très différentes, avec des arbres pouvant vivre jusqu'à 200 ans. Les poiriers constituaient la majorité des fruits palissés dans l'Avesnois.

Ce fort engouement pour le palissage s'explique par les multiples avantages qu'il procure aux propriétaires : diversification de la production de fruits, obtention de fruits de qualité grâce au microclimat du mur, embellissement des façades de leur maison, lutte contre l'humidité du sol au pied du mur.

Aujourd'hui, les arbres palissés s'effacent peu à peu des paysages. Alors qu'ils étaient plus de 400 sur la commune de Cartignies par exemple, ils n'en subsistent aujourd'hui qu'une dizaine. La majeure partie de ces arbres, aux variétés remarquables, a plus de 100 ans ans.



La mare prairiale

Petite pièce d'eau naturelle permanente ou temporaire alimentée par des eaux de pluie ou des remontées de nappe souterraine, la mare constitue un autre motif paysager de l'Avesnois.

Bien qu'il existe plusieurs types de mares en Avesnois (prairiales, forestières), les mares prairiales sont particulièrement prégnantes dans les paysages agricoles. Offrant un abreuvoir naturel pour le bétail et à moindre coût, les mares prairiales étaient particulièrement appréciées notamment dans les prairies les plus reculées. Dans les années 90, on estime à 5000 le nombre de mares (source : PNRA).

Malgré leurs intérêts paysagers, agricoles mais aussi biologiques puisque ces mares sont colonisées par de nombreuses espèces animales et végétales, ce motif paysager est en danger. En raison de leur faible profondeur et d'un manque d'entretien notamment, elles se comblent, sont colonisées par la végétation pionnière et peuvent disparaître en seulement quelques années.

Dans le but de contrer ce phénomène, le Parc conduit plusieurs actions de sensibilisation, d'accompagnement de différents acteurs (élus, agriculteurs, habitants) mais aussi de protection de ces éléments paysagers.

Le Plateau Quercitain

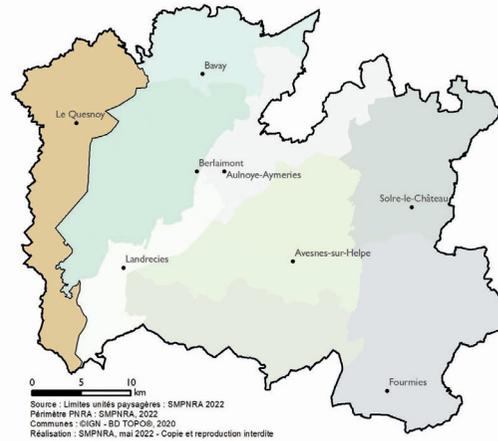


Vallée bocagère et village implanté à mi-versant qui émerge du plateau agricole.

Communes concernées :

Beaudignies, Bazuel, Bry, Croix-Caluyau, Eth, Forest-en-Cambrésis, Frasnoy, Ghissignies, Jenlain, Maresches, Mazinghien, Neuville-en-Avesnois, Orsinval, Pommereuil, Preux-au-Sart, Ruesnes, Salesches, Sepmeries, Vendegies-au-Bois, Villers-Pol, Wagnies-le-Grand, Wagnies-le-Petit, majoritairement Le Quesnoy, Louvignies-Quesnoy, Poix-du-Nord, Potelle, Villereau et sur les franges Bousies, Catillon-sur-Sambre, Englefontaine, Gommegnies, Ors, Rejet-de-Beaulieu

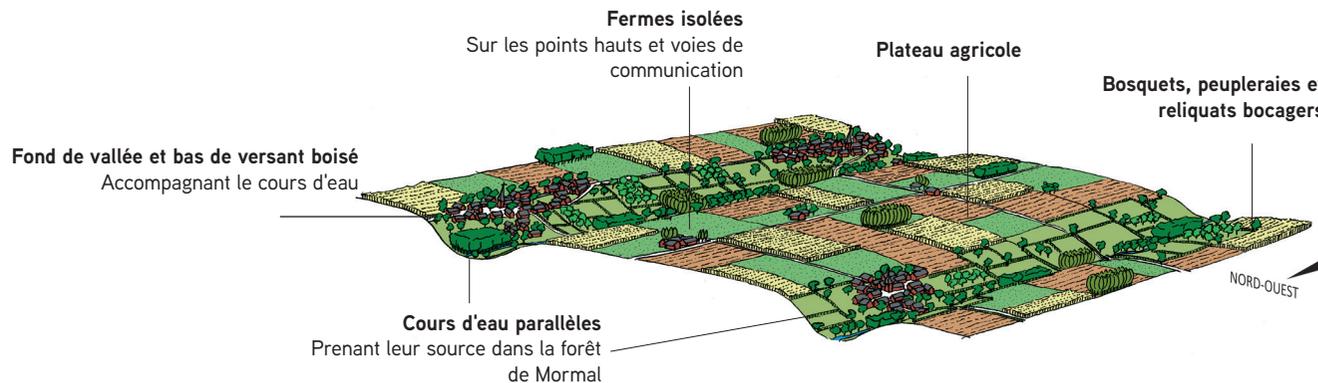
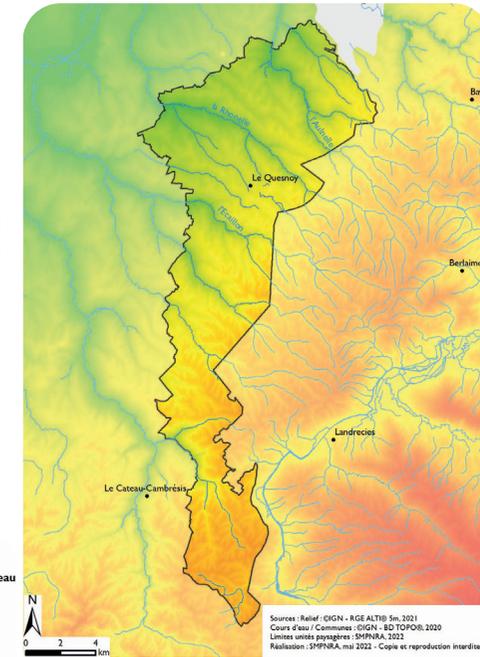
Localisation de l'unité paysagère



Un bâti structuré le long des vallées



Un plateau traversé par un réseau hydrographique régulier



Structures paysagères :

Le Plateau Quercitain, à l'ouest du territoire, prend la forme d'un vaste plateau limoneux qui préfigure le plateau du Cambrésis et du Valenciennois. Le paysage tire son identité d'un véritable rythme plateau/vallée. Le réseau hydrographique de qualité, est constitué de cours d'eau parallèles en provenance de la forêt de Mormal. Les quatre vallées ainsi formées par l'Aunelle, la Rhônelle, l'Ecaillon et le ruisseau Saint-Georges incisent les plateaux selon une direction sud-est - nord-ouest.

Tandis que les plateaux offrent des horizons lointains grâce aux vastes paysages d'openfields et un bâti quasiment absent, les vallées bocagères contrastent et rythment les paysages via des bandes végétales et bâties aux ambiances plus intimes.

Secteurs à tonalité particulière

Village groupé entouré de son écrin bocagère.



Les secteurs de vallées bocagères

Contrastant avec les horizons lointains et larges des plateaux, les fonds de vallées et bas de versants arborés (ripisylves, bosquets, peupleraies) proposent des ambiances plus intimes qui accompagnent les cours d'eau.

Ferme isolée au milieu du plateau agricole.



Le bâti se concentre sur les versants. Depuis le plateau, ce bâti reste discret ; seules les constructions situées en haut de versant émergent de la végétation fournie et témoignent de leur présence.

Les secteurs de plateaux céréaliers

Le plateau offre de larges horizons sur les plateaux céréaliers de l'unité du Plateau Quercitain, ponctués çà et là d'ensembles bâtis isolés et de bosquets, peupleraies et reliquats bocagers.

«Spécificité du patrimoine bâti» : L'utilisation de l'argile dans les constructions

Le Plateau Quercitain est particulièrement marqué par l'utilisation de l'argile dans les constructions de plusieurs manières : tuiles, briques, mur en terre crue...

La constitution géologique explique le choix de matériaux de construction du bâti traditionnel. En effet, la couverture limoneuse qui recouvre l'ensemble du plateau cache un sous-sol majoritairement composé de sables argileux. Largement exploité pour la terre crue, il sert à fabriquer du torchis que l'on retrouve régulièrement sur la façade arrière des bâtiments. L'exploitation du sous-sol a aussi permis le développement de nombreuses briqueteries et tuileries qui participent à la forte présence de ces matériaux dans le paysage bâtis.



Limites et influences

L'influence du Valenciennois

Les vallées concentrent la majorité du bâti dans les cœurs de village, préservant les plateaux pour les cultures, à l'exception de quelques fermes isolées. Les paysages de plateaux tendent à se vêtir de nouvelles constructions au regard de la pression urbaine inhérente à la proximité de l'agglomération valenciennoise.

L'influence de l'auréole bocagère de la Forêt de Mormal

En progressant vers l'est, les prairies bocagères s'éteignent sur les versants de Mormal et ses auréoles débordent parfois sur le plateau au cœur des villages, permettant la transition entre ces deux unités.

Le paysage ouvert des plateaux agricoles se ferme peu à peu et laisse place à l'ambiance intime des auréoles bocagères de la forêt de Mormal.

« Zoom » : Le Quesnoy, ville fortifiée



Le Quesnoy constitue un site particulier du Plateau Quercitain. Largement conservées et marquant le paysage urbain, ses fortifications témoignent de son passé d'ancienne place forte. Leur tracé polygonal constitue un excellent exemple du système de défense de Vauban, bien que certains ouvrages remontent au temps de Charles Quint.

L'arbre joue alors un rôle défensif, de protection, autant qu'esthétique. L'eau, en provenance de la Forêt de Mormal, constituait également un élément à part

entière du système de défense et marque encore aujourd'hui fortement le paysage.

Outre ses vocations historiques, pédagogiques et paysagères, le réseau de remparts, douves, fossés et bastions bénéficie d'un véritable attrait écologique. Les remparts constituent notamment l'un des sites majeurs d'hibernation des chauves-souris pour le Nord et le Pas-de-Calais.

La commune dispose donc d'une véritable attractivité touristique. Elle développe ses activités culturelles et de loisirs. Fin 2021, elle a reçu le label touristique «Petite cité de caractère» et faisait partie d'un groupe de cité Vauban candidates au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dynamiques en cours :

Le Plateau Quercitain connaît plusieurs mutations qui conduisent à une transformation de ses paysages. L'attractivité de l'unité, à proximité de plusieurs agglomérations, est un facteur explicatif de l'essor de son urbanisation.

Les phénomènes d'extension et de transformation des structures villageoises, la densification des structures linéaires (comblement de dents creuses) ont constitué les principales atteintes à la qualité des paysages.

Par ailleurs, les constructions nouvelles détonnent parfois avec le bâti traditionnel selon les choix de matériaux, de volumes et de proportions, notamment pour les lotissements. Ces constructions sont parfois accompagnées d'aménagements à l'aspect très minéral qui peuvent constituer une perte de l'identité rurale. Ces phénomènes touchent principalement les communes qui ne disposaient pas de document d'urbanisme.

Le développement d'autres types de constructions et d'aménagements tels que les rocades, les zones commerciales ou d'activités transforment profondément les paysages, notamment en conduisant à une fermeture des vues depuis la route.

La présence d'éoliennes a également conduit à une modification des paysages, accentuée par un important phénomène de co-visibilité des éoliennes des territoires voisins.

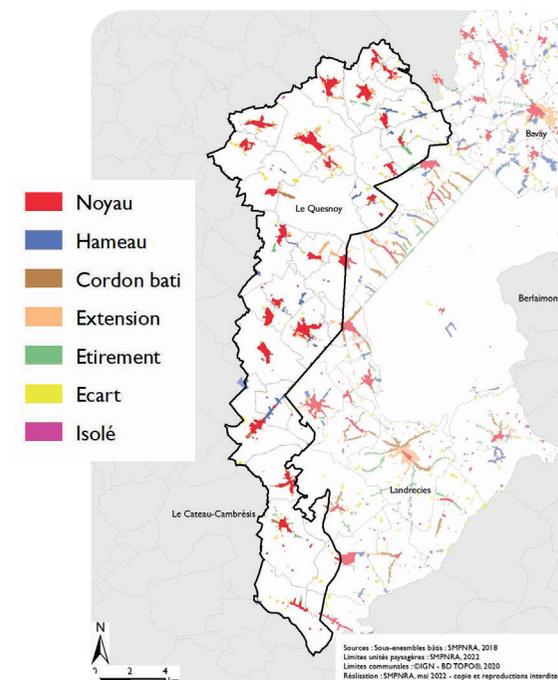
Les fenêtres paysagères au sein des structures bâties vers le paysage du plateau Quercitain ont tendance à se fermer. L'extension urbaine, les constructions sur ces fenêtres de visibilité ainsi que le phénomène de boisements des terres agricoles peuvent se révéler dommageables pour les paysages.

Les vallées bocagères sont également en souffrance au regard de plusieurs mutations. La diminution des prairies bocagères au profit de surfaces labourées est une des problématiques principales de ces vallées. D'autres phénomènes sont également observables, tels que le creusement d'étangs ou encore le surpâturage.

Bien souvent, ces mutations s'accompagnent de la disparition d'autres éléments paysagers identitaires du Plateau Quercitain parmi lesquels les arbres isolés, les vergers et les haies bocagères.

Le Plateau Quercitain appartient au territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) dont le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé en 2020. Le PLUi doit permettre de maîtriser certaines évolutions du paysage : les éléments paysagers et patrimoniaux identifiés sont protégés et des recommandations d'insertions paysagères sont développées notamment à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage.

Une modification des paysages liée à la transformation des structures villageoises : les sous-ensembles bâtis



Les extensions (en orange et les cordons bâtis (en marron) témoignent des phénomènes d'extension et de comblement des dents creuses.

* Etude réalisée uniquement sur les petites communes n'incluant pas Le Quesnoy.



Les volumes de cette maison récente contrastent avec le bâti existant.



L'implantation de parcs éoliens s'est développée et impacte les points de vues du territoire.



Les interstices entre les bâtis offrent des fenêtres paysagères qui contribuent grandement à la qualité de nos ensembles bâtis.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 10 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques au Plateau Quercitain reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Accompagner l'évolution du COMPLEXE BOCAGER pour qu'il reste présent et diversifié

- Accompagner l'évolution du bocage en fond de vallée en préservant ses éléments caractéristiques (arbres isolés, vergers, prairies, mares prairiales et haies) et en assurant leur renouvellement sur le long terme.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Maintenir les éléments paysagers qui contribuent à la préservation de la ressource en eau (prairies, haies) et participent à la gestion des risques d'inondations et d'érosion.
- Mener une réflexion sur l'implantation et le choix des essences végétales dans l'espace agricole : développer la présence de l'arbre isolé, du verger et de la haie ; limiter le boisement des terres sur les plateaux et en fonds de vallées.

Concilier préservation et adaptation qualitative des paysages AGRICOLES

- Freiner l'augmentation de la taille des parcelles agricoles et limiter le développement de la culture intensive.

Promouvoir un URBANISME durable et respectueux des paysages et des milieux naturels

- Maîtriser l'urbanisation en prévenant les formes de développement qui nuisent à la structure des noyaux villageois et conduisent à une

banalisation des paysages (urbanisation linéaire, «lotissement» en extension, urbanisation des plateaux...).

- Maintenir la richesse et la simplicité des éléments de transition entre le bâti et la rue (usoirs, emmarchements, pieds de bâtiments plantés, bandes enherbées...).

- Insérer les nouvelles constructions dans les ambiances rurales existantes (volumes, teintes, aspects extérieurs, formes et abords) et imaginer des formes d'habitats traduisant l'appartenance villageoise.

Accompagner la valorisation TOURISTIQUE des paysages remarquables et du quotidien

- Améliorer les perspectives visuelles depuis les voies romaines et le long des axes structurants.

Favoriser la qualité paysagère des activités ÉCONOMIQUES du territoire et encadrer la publicité extérieure

- Réduire l'impact visuel des nouveaux bâtiments d'activités agricoles, artisanales et industrielles (implantation dans la pente, volumes, plantations, couleurs...) particulièrement sur les hauts de versant.
- Accompagner l'intégration paysagère des zones d'activités économiques notamment en entrées de communes.



Prairie humide et mare à Le Quesnoy.

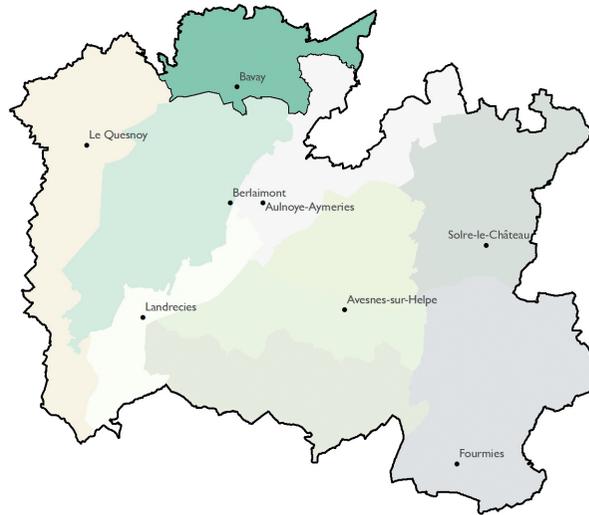
Le Bavaisis

Localisation de l'unité paysagère

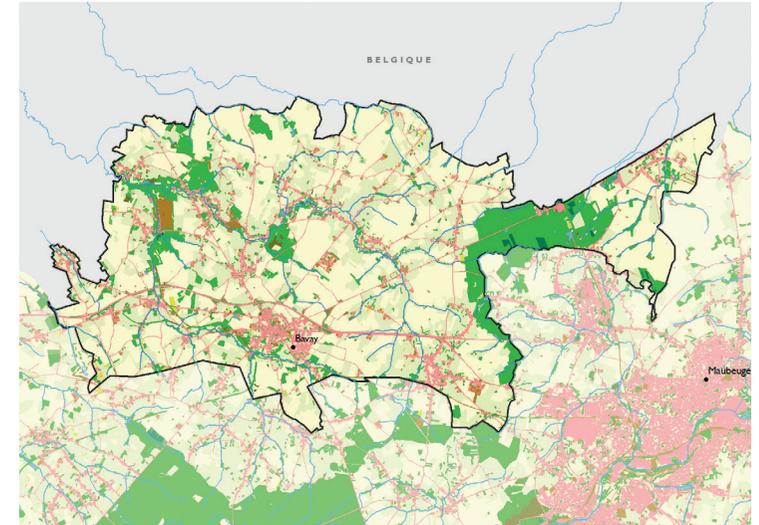
Les voies romaines, fils conducteurs de la construction des paysages



Paysage des voies romaines, chaussée du Bois entre Hon-Hergies et Taisnières-sur-Hon



Source : Limites unités paysagères : SMPNRA 2022
 Périmètre PNRA : SMPNRA 2022
 Communes : ©IGN - BD TOPO® 2020
 Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdite



Sources : Cours d'eau / Communes : ©IGN - BD TOPO® 2020
 Occupation du sol : PPIGE & NPAIC - OCSDZ 2005-15, 2018
 Limites unités paysagères : SMPNRA, 2022
 Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdites

- Surfaces revêtues ou stabilisées
 - Surfaces imperméables
 - Surfaces perméables
- Surfaces en eau
 - Eaux continentales
- Formations arborescentes
 - Feuillus
 - Conifères
 - Peuplements mixtes
- Cours d'eau
 - Communes principales
- Vergers et petits fruits
- Formations arbustives et sous-arbrés
- Fourrés et broussailles
- Landes
- Formations herbacées ou basses
 - Prairies
 - Terres arables
 - Formations herbacées humides
 - Autres formations herbacées

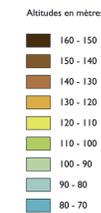
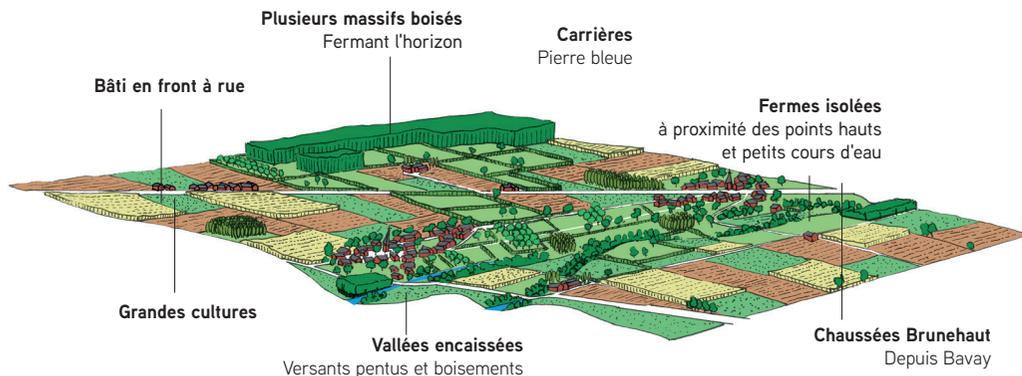
Communes concernées :

Bellignies, Bettrechies, Gognies-Chaussée, Gussignies, Hon-Hergies, Houdain-lez-Bavay, La Flamengrie, Saint-Waast, Taisnières-sur-Hon, majoritairement La Longueville et sur les franges Amfroipret, Audignies, Bavay, Bermeries, Mecquignies.

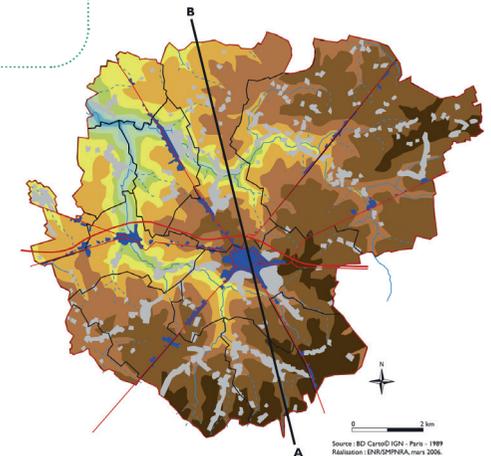
Structures paysagères :

Niché sur le plateau nord de Mormal, le Bavaisis prend l'aspect d'une vaste clairière dont l'identité originale tient à la présence de deux éléments fondamentaux : l'eau et les voies romaines. Ayant largement influencé l'organisation du territoire, la vallée de l'Hogneau et son affluent la rivière de Bavay, ont entaillé le plateau et dicté l'implantation humaine. Le Bavaisis est également caractérisé par un réseau de voies romaines omniprésentes, les chaussées Brunehaut. Rayonnantes depuis Bavay, cité d'époque gallo-romaine, les sept voies structurent le territoire et offrent des points privilégiés de lecture du paysage de plateaux entrecoupés de vallées étroites habitées.

Un bâti étiré long des chaussées



- Anciennes voies romaines
- RN 49
- Cours d'eau
- Ruisseau temporaire
- Bâti (d'après SCAN25)
- Bâti lié au voies romaines



Source : BD Cartho IGN - Paris - 1989
 Réalisation : SMPNRA, mai 2022

Secteurs à tonalité particulière

Ferme isolée au milieu du plateau soulignée par un écran végétal.



Vue sur le clocher de Gussignies depuis le plateau agricole.



Paysage ouvert

En paysage ouvert, les grandes cultures prennent une place prépondérante et le bâti, sous forme de fermes isolées, est plus discret. Tantôt établies à proximité de petits cours d'eau temporaires, tantôt installées sur les points hauts dominant leur domaine, ces fermes isolées aux masses compactes sont réparties régulièrement dans le territoire et ponctuent les paysages.

Paysage de vallée

Les noyaux des villages s'installent dans les vallées encaissées, se partageant les versants pentus avec les boisements. Le développement d'un bâti spécifiquement adapté aux contraintes du terrain, notamment à la pente, a été nécessaire. Depuis le plateau, cet étagement des toits autour de la rivière et de l'église émerge d'un horizon végétal et compose le paysage.

«Spécificité du patrimoine bâti» : La pierre bleue

Le Bavaisis est marqué par la prépondérance de la pierre bleue dans les constructions.

La géologie du territoire, dont le calcaire primaire marbrier et plus particulièrement la pierre bleue constitue une large part, permet de comprendre ce marqueur paysager. Sous diverses formes dans les constructions, des pierres de taille aux moellons, cette utilisation est intimement liée à l'exploitation de carrières le long de la vallée de l'Hogneau dont deux subsistent pour la production de granulats.

D'autres éléments clés des paysages bâtis de l'unité tels que l'aqueduc romain, le site du forum antique ou encore les bornes frontalières sont également construits en pierre bleue et confirment l'attrait pour ce matériau.



Limites et influences

L'influence des voies romaines

Faisant fi de la précédente distinction plateaux/vallées, les chaussées Brunehaut épousent le relief en formant des tracés rectilignes depuis Bavay. Par leur caractère minéral, les chaussées ont fortement influencé le paysage bâti. Ces dernières s'accompagnent notamment d'un alignement de maisons le long de la voie où la végétation est reléguée au second plan.

L'influence de la frontière

Outre les chaussées Brunehaut, dont certaines font la transition avec la Belgique, la frontière a également influencé un paysage particulier. En effet, le bâti est plus dense à proximité de la frontière au nord-est.

« Zoom » : La ville gallo-romaine de Bavay

La ville gallo-romaine de Bavay, capitale des Nerviens, est un site incontournable pour comprendre l'organisation et les paysages de l'unité.

Implantée sur une butte sableuse dominant la vallée de la rivière de Bavay, la ville est le point de départ des sept chaussées qui structurent une partie du territoire. Outre les chaussées Brunehaut, d'autres vestiges site archéologique (colonne Brunehaut...) subsistent de l'époque gallo-romaine.

Aujourd'hui, Bavay constitue l'un des centres archéologiques les plus importants de France.



Dynamiques en cours :

La position stratégique du Bavaisis, à proximité de deux pôles importants (Valenciennes et Maubeuge), lui confère une attractivité sur le plan résidentiel.

Les versants sont en co-visibilité. Chaque nouvelle construction a, ainsi, un fort impact dans le paysage. En effet, l'implantation de nouveaux bâtiments induit des réflexions sur leur intégration paysagère pour maintenir les vues. Cela s'effectue dans le respect des volumes, des orientations, des matériaux... Par ailleurs, les nouvelles constructions respectent le caractère identitaire du bâti par un accompagnement végétal et un traitement des abords adaptés. Leur minéralisation excessive peut constituer une perte de qualité paysagère.

De plus, cette urbanisation croissante ne doit pas négliger la préservation du grand paysage. En réduisant ou en refusant l'extension des noyaux vers le plateau, la lecture du paysage des vallées pourra continuer au mieux. La pente inhérente aux versants constitue une contrainte qui peut inciter à une extension vers le plateau, rompant ainsi avec les paysages identitaires de toits étagés autour de la rivière ou de l'église.

L'extension des carrières présente un risque d'impact paysager, notamment du fait de la présence de merlons.

En paysage plus ouvert, les exploitations agricoles constituent la majorité des constructions et marquent largement le paysage. Une réflexion quant à leur intégration est également nécessaire.

Finalement, les voies romaines sont un élément identitaire indéniable du Bavaisis. Elles offrent des points de lecture du paysage privilégiés. Néanmoins, le phénomène d'extension linéaire le long de ces voies et le manque de cadrage du bâti constituent un risque de perte de perspectives, pourtant intéressantes, sur les paysages du Bavaisis.

Le Bavaisis appartient au territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) dont le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé en 2020. Le PLUi doit permettre de maîtriser certaines évolutions du paysage : les éléments paysagers et patrimoniaux identifiés sont protégés et des recommandations d'insertions paysagères sont développées notamment à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage.



Depuis la route, les perspectives sur le centre-bourg peuvent être impactées par le caractère parfois très minéral des nouvelles constructions.



Les merlons de la carrière de Bellignies font l'objet d'un projet d'intégration paysagère par le biais de plantations.



A Hon-Hergies, on observe une avancée des grandes cultures au détriment des prairies.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 9 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques au Bavaisis reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Protéger les ambiances de vallées en maîtrisant l'urbanisation et en réduisant les pressions sur les paysages liés à l'eau (retournement des prairies particulièrement sur les hauts des versants, dégradation des ripisylves, disparition des ouvrages hydrauliques...).

Promouvoir un URBANISME durable et respectueux des paysages et des milieux naturels

- Maîtriser l'urbanisation et l'artificialisation du territoire en prévenant les formes de développement qui nuisent à la structure des villes et des villages (urbanisation linéaire, «lotissement» en extension, urbanisation des plateaux...).
- Freiner la fermeture des paysages en limitant la densification des structures linéaires bâties, particulièrement le long des voies romaines, de façon à maintenir les fenêtres paysagères (espaces de pâtures entre les constructions).
- Insérer les nouvelles constructions dans le tissu bâti existant particulièrement en secteur bocager (formes, volumes, teintes, nature des clôtures, franges végétales, traitement des abords...).

Accompagner la valorisation TOURISTIQUE des paysages remarquables et du quotidien

- Veiller à la préservation ou à l'amélioration de l'intérêt paysager des voies romaines, des axes paysagers structurants et des chemins ruraux lors de la réalisation d'aménagements.

- Étudier la requalification des anciennes voies ferrées pour la création de liaison douce.

Favoriser la qualité paysagère des activités ECONOMIQUES du territoire et encadrer la publicité extérieure

- Renforcer l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles, artisanaux et industriels et des bâtiments existants particulièrement sur les hauts des versants (implantation dans la pente, volumes, plantations, couleurs...).
- Améliorer l'intégration paysagères des sites carriers notamment en anticipant leurs évolutions (extensions, fin d'activité...) en s'appuyant sur le plan de Paysage des sites carriers de l'Avesnois.
- Valoriser les panoramas, les perspectives paysagères notamment depuis les voies romaines de façon à améliorer la qualité des entrées dans le territoire du Parc et des entrées de communes.



La reine Brunehaut point de départ des chaussées romaines, place de Bavay.

Mormal et ses auréoles bocagères



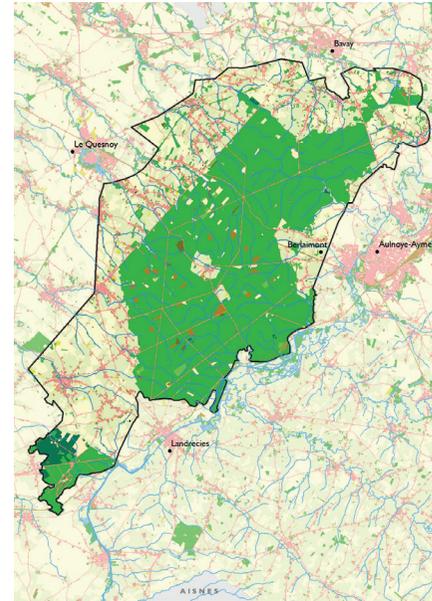
Chaussée Brunehaut le long de la lisière forestière à l'ouest du massif forestier.

Localisation de l'unité paysagère



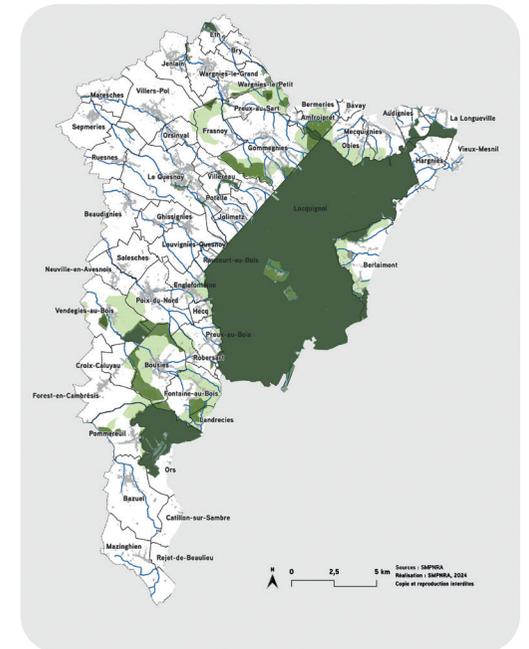
Sources : Limites unités paysagères : SMPNRA 2022
 Périmètre PNRA : SMPNRA 2022
 Communes : IGN - BD TOPO2018
 Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdites

Une forêt habitée et traversée



Sources : Cours d'eau / Communes : IGN - BD TOPO2018
 Occupation du sol : PRIGÉ & NRIC - COS2D 2005-15 2018
 Limites unités paysagères : SMPNRA 2022
 Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdites

Des dynamiques forestières relativement stables

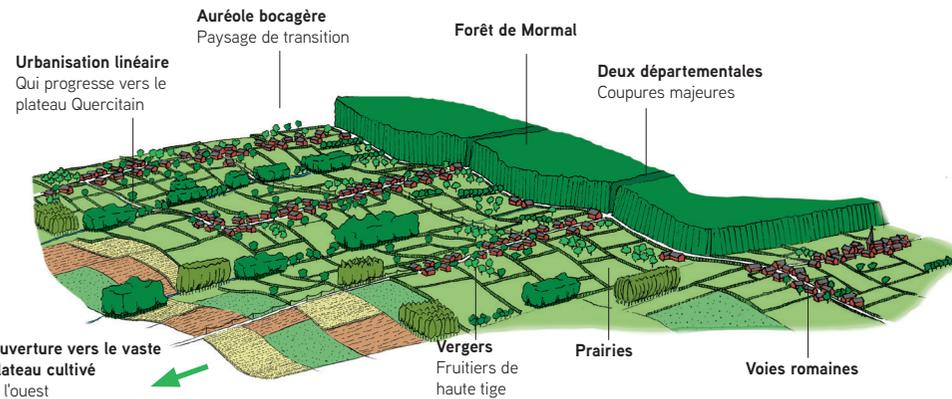


- Surfaces revêtues ou stabilisées
 - Surfaces imperméables
 - Surfaces perméables
- Surfaces en eau
 - Eaux continentales
- Formations arborescentes
 - Feuillus
 - Conifères
 - Peuplements mixtes
- Vergers et petits fruits
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
 - Fourrés et broussailles
 - Landes
- Formations herbacées ou basses
 - Prairies
 - Terres arables
 - Formations herbacées humides
 - Autres formations herbacées
- Cours d'eau
- Communes principales

- Boisements au XVIIIème siècle - Carte de Cassini
- Boisements au XVème siècle - Carte de l'Etat Major
- Boisements 2021 - Données cartographiques 2021

Communes concernées :

Fontaine-au-Bois, Hargnies, Hecq, Obies, Jolimetz, Preux-au-Bois, Raucourt-au-Bois, Robersart, majoritairement Amfroipret, Audignies, Berlaimont, Bermeries, Bousies, Englefontaine, Gommegnies, Locquignol, Louvignies-Quesnoy Mecquignies, Potelle, Vieux-Mesnil, Villereau et sur les franges de Bavay, La Longueville, Le Quesnoy, Pont-sur-Sambre, Sassegnies



Structures paysagères :

Mormal et ses auréoles bocagères se structurent autour de la plus vaste et ancienne des forêts du Nord et de son boisement satellite, le Bois l'Evêque. Bien que la Forêt de Mormal soit peu traversée, elle est loin d'être un bois sacré. En effet, elle est habitée en son centre par la clairière de Locquignol. Sur les interfluves de nombreux ruisseaux prenant leur source dans la forêt, le bâti s'est développé de façon linéaire et s'inscrit dans la trame végétale le long des voies menant à la forêt. Composée de prairies et de vergers bocagers, ces trames végétales forment ainsi un espace tampon entre la forêt et les plateaux ouverts à l'ouest. La limite ouest de la forêt a été très tôt fixée par la voie romaine Bavay-Vermand qui lui confère cette lisière rectiligne stabilisée. En revanche, l'auréole bocagère qui entoure la forêt, loin d'être uniforme, est plus ou moins étendue au gré de l'avancée des espaces de culture.

Secteurs à tonalité particulière

Couleurs automnales de la forêt de Mormal.



La Forêt de Mormal, massif forestier imposant de plus de 9000 hectares, constitue sans nul doute l'élément fondateur de l'unité. La forêt de Mormal est le lieu de naissance de nombreux cours d'eau. Constitué majoritairement de chênes pédonculés, le massif forestier présente un paysage de sous-bois à l'ambiance intime dont la quiétude n'est perturbée que par le passage de deux routes départementales. L'axe routier de la RD33, traverse les vastes paysages boisés de la forêt où se niche, en son centre, la clairière de la commune de Locquignol.

La Forêt de Mormal

Bâti étiré le long d'une voie perpendiculaire à la lisière à Englefontaine.



Véritable paysage de transition, l'auréole bocagère entoure la forêt. Les ambiances feutrées des prairies et des vergers bocagers composent l'auréole bocagère.

L'auréole bocagère

Néanmoins, l'auréole ceinturant la forêt, loin d'être homogène présente plutôt deux visages. Au sein de l'auréole bocagère nord, le paysage est marqué par la répétition de plusieurs structures bâties linéaires qui suivent l'orientation nord-ouest/sud-est des cours d'eau. Au niveau de l'auréole bocagère sud, les structures villageoises sont plus complexes et résultent de l'influence du réseau hydrographique, de la forêt et de ses boisements satellites.

«Spécificité du patrimoine bâti» : Les maisons forestières

Mormal et ses auréoles bocagères est marquée par la présence de maisons forestières qui ponctuent majoritairement les lisières de la forêt. Leur localisation correspond au découpage de la forêt en gardes à la fin du XVII^e siècle, c'est-à-dire, en parties de forêt confiées à un garde ou à un sergent.

Ces éléments bâtis qui ponctuent les paysages témoignent de l'histoire forestière. Bien que plusieurs maisons aient été détruites, notamment lors de l'occupation des troupes autrichiennes en 1794. Certaines ont pu être reconstruites ultérieurement. Ces maisons forestières trouvent aujourd'hui, parfois, de nouveaux usages : trois d'entre elles ont notamment été reconverties en auberges.



Limites et influences

L'influence de la forêt

La présence de la forêt a directement influencé l'implantation du bâti sur le territoire. Les défrichements ont généré un bâti linéaire organisé autour d'axes perpendiculaires à la lisière forestière, notamment à la jonction de la forêt de Mormal et du Bavaisis. Le cas de Locquignol est intéressant quant à la relation du bâti à la forêt, niché dans une clairière au cœur du massif forestier de Mormal.

L'influence du Plateau Quercitain

La frange bocagère perd par endroits de son épaisseur et la transition avec le paysage d'openfield du Plateau Quercitain devient parfois plus rapide. Le maillage bocager, plus distendu, ouvre progressivement le paysage sur des secteurs semi-ouverts.

L'influence de la Sambre

Au sud, le passage de la Sambre et du chevelu de cours d'eau accentuent le relief et marquent la limite sud-est de la forêt. Les villages sont organisés en noyaux autour desquels le bocage s'organise de façon concentrique. La Sambre, bien que canalisée à partir de Landrecies, offre des paysages plus prairiaux et humides.

« Zoom » : Locquignol, un village atypique

Plus vaste commune du Nord, Locquignol constitue une particularité de l'unité paysagère. La commune est, en réalité, couverte à 90% par la Forêt de Mormal dont la première syllabe Mor, d'origine celtique, signifie grand. Son noyau villageois est implanté au sein d'une vaste clairière défrichée occupée par les prairies. Locquignol est ainsi en rupture avec le caractère omniprésent et monotone du couvert forestier.

Les paysages, au même titre que la toponymie, sont des éléments précieux qui traduisent l'histoire riche et complexe de la commune. Au cours des siècles, son existence est plus ou moins agitée, traversée par des guerres et d'autres bouleversements.

L'ouragan de 1876 est notamment un épisode important qui a endommagé l'Eglise et conduit à la décision de sa reconstruction intégrale.



Dynamiques en cours :

Mormal et ses auréoles bocagères repose fortement sur le rapport à la forêt depuis l'auréole bocagère. Néanmoins, cette relation a pu être compromise par une urbanisation des lisières forestières, qu'il s'agit désormais de préserver.

La forêt de Mormal connaît une évolution de ses pratiques sylvicoles avec notamment l'introduction de nouvelles essences relative au contexte de changement climatique, ainsi qu'une mobilisation du bois d'œuvre plus importante.

La cohabitation des usages, au sein de la forêt, est un enjeu. En effet, la forêt de Mormal est une forêt domaniale gérée par l'ONF mais une valorisation touristique du massif forestier s'est développée à travers diverses pratiques, notamment de randonnée pédestre, cycliste et équestre.

L'avancée des espaces dédiés à la culture touche plus particulièrement le Plateau Quercitain. La préservation de l'auréole bocagère y est une condition sine qua non du maintien de l'identité et de la qualité des paysages.

La densification du bâti linéaire originelle, sur les interfluviaux des ruisseaux en provenance de la forêt, n'a pas toujours été accompagnée d'une réflexion d'intégration dans les formes bâties existantes. La substitution d'une fonction agricole par une fonction résidentielle, notamment à travers l'implantation des nouvelles constructions, est à l'origine de la fermeture de certaines vues sur le paysage depuis la rue.

Mormal et ses auréoles bocagères appartient au territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) dont le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé en 2020. Le PLUi doit permettre de maîtriser certaines évolutions du paysage : les éléments paysagers et patrimoniaux identifiés sont protégés et des recommandations d'insertions paysagères sont développées notamment à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage.

Une modification des perceptions du paysage liée à l'évolution des structures villageoises :

exemple de la rue du Cheval Blanc à Gommegnies



ETAT avant les années 1970



ETAT actuel

après le phénomène de comblement des dents creuses



A l'horizon, un quartier résidentiel ferme les perspectives vers la forêt de Mormal.



Les cultures se développent sur les plateaux et contrastent avec l'horizon boisé de Mormal.



La forêt de Mormal est fréquentée par de nombreux cyclistes et promeneurs.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 7 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques à Mormal et ses auréoles bocagères reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Accompagner l'évolution du COMPLEXE BOCAGER pour qu'il reste présent et diversifié

- Freiner la disparition des auréoles bocagères en préservant leur diversité, leur densité et leurs éléments caractéristiques (arbres isolés, vergers, prairies, mares prairiales et haies), en réduisant les pressions (avancée des cultures, constructions) et en assurant leur renouvellement sur le long terme.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

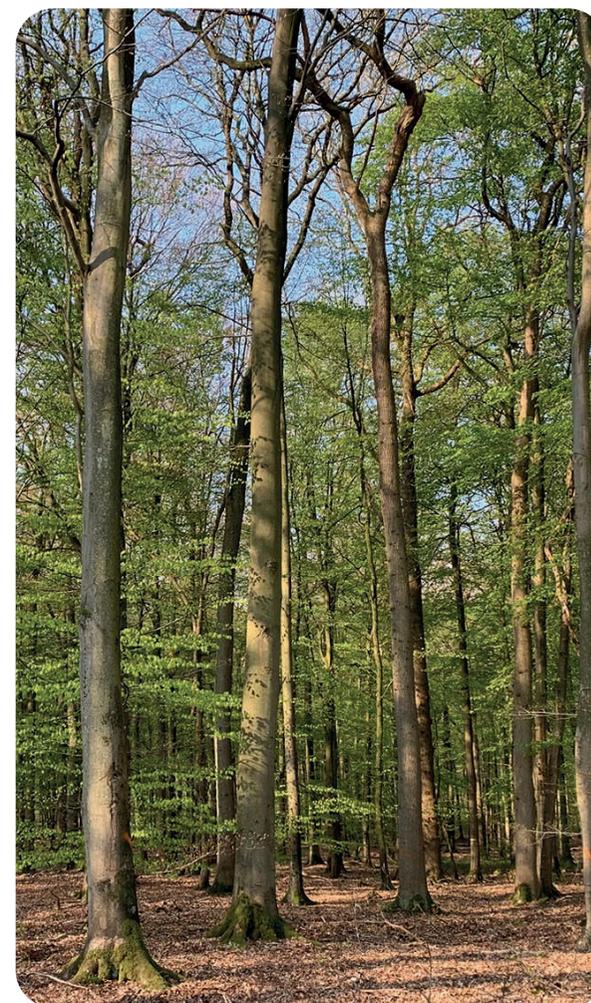
- Pérenniser les boisements de qualité en évitant leur dégradation (coupes, essences inadaptées...) et conserver un espace tampon avec la lisière forestière.
- Restaurer la lisibilité des lisières forestières et horizons boisés en les préservant de l'urbanisation et en améliorant la gestion des paysages bocagers de transition.
- Maintenir et renforcer les éléments paysagers (prairies, haies) qui jouent un rôle dans la gestion des risques d'érosion et d'inondation notamment en fond de vallon et dans la protection de la ressource en eau.

Promouvoir un URBANISME durable et respectueux des paysages et des milieux naturels

- Agir pour une meilleure insertion paysagère des nouvelles constructions dans les ambiances bocagères (nature des clôtures, franges végétales, surfaces perméables, traitement des abords...).
- Freiner la fermeture des paysages en limitant la densification des structures linéaires bâties, de façon à maintenir les fenêtres paysagères (espaces de pâtures entre les constructions).

Accompagner la valorisation TOURISTIQUE des paysages remarquables et du quotidien

- Veiller à la préservation de l'intérêt paysager des axes structurants, des voies romaines et des voies et chemins ruraux lors de la réalisation d'aménagements.



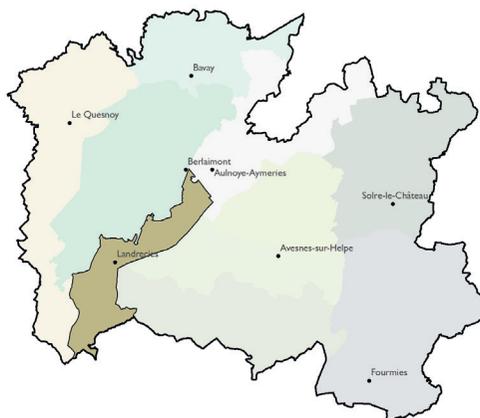
Une haute futaie à Mormal.

La Vallée de la Sambre



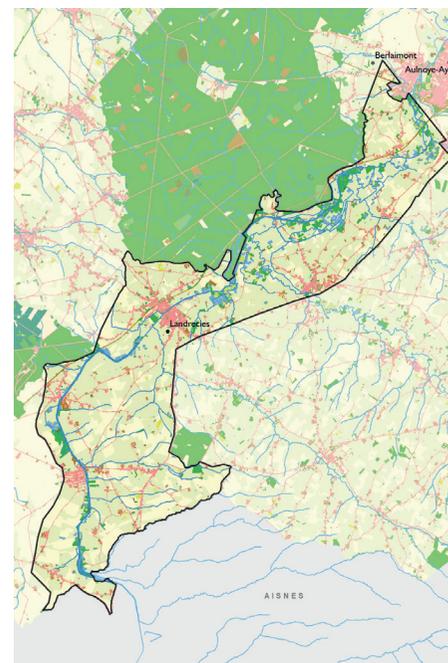
Canal de la Sambre et chemin de halage à la hauteur de Landrecies.

Localisation de l'unité paysagère



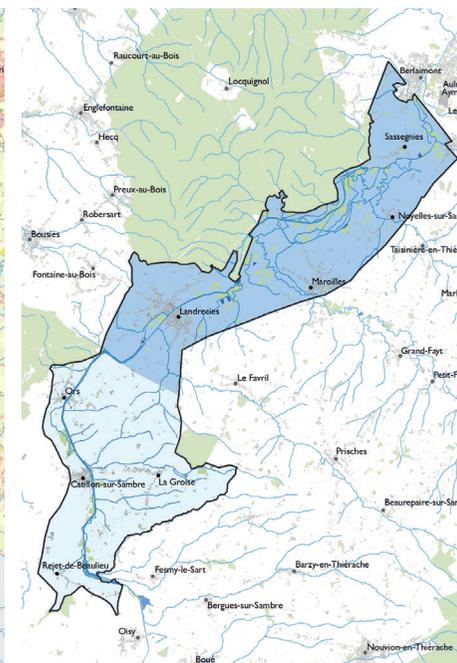
Source : Limites unités paysagères : SHPNRA 2022
 Planimétrie PNRNA : SHPNRA, 2022
 Communes : IGN - BD TOP000, 2020
 Réalisation : SHPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdite

Des noyaux villageois concentrés le long du cours d'eau



Source : Cours d'eau / Communes : (IGN - BD TOP000, 2020)
 Occupation de sol : PPGE & NRC - OCCID 2009-15, 2018
 Limites unités paysagères : SHPNRA, 2022
 Réalisation : SHPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdite

Deux secteurs à tonalité particulière



Source : Cours d'eau / Communes : (IGN - BD TOP000, 2020)
 Occupation de sol : PPGE & NRC - OCCID 2009-15, 2018
 Limites unités paysagères : SHPNRA, 2022
 Réalisation : SHPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdite

Communes concernées :

La Groise, Noyelles-sur-Sambre, majoritairement Berlainmont, Catillon-sur-Sambre, Maroilles, Landrecies, Rejet-de-Beaulieu, Sassegnies, Ors et sur les franges de Leval.

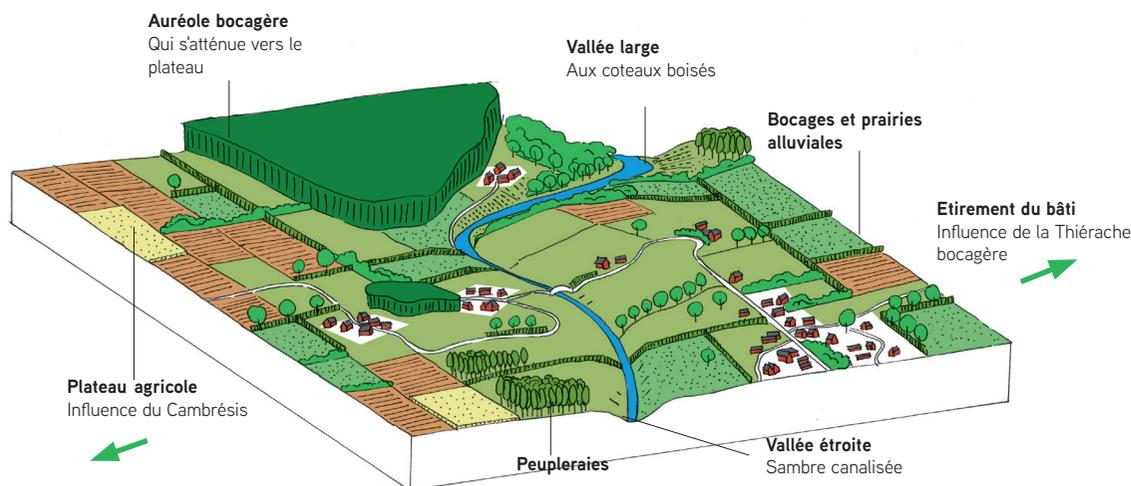
- | | | |
|---|--|------------------------|
| Surfaces revêtues ou stabilisées | Vergers et petits fruits | Aval de l'unité |
| Surfaces imperméables | Formations arbustives et sous-arbrisseaux | Amont de l'unité |
| Surfaces perméables | Fourrés et broussailles | |
| Surfaces en eau | Landes | |
| Eaux continentales | Formations herbacées ou basses | |
| Formations arborescentes | Prairies | |
| Feuillus | Terres arables | |
| Conifères | Formations herbacées humides | |
| Peuplements mixtes | Autres formations herbacées | |
| Cours d'eau | | |
| Communes principales | | |

Structures paysagères :

Du sud-ouest du territoire jusqu'à la frange est de la forêt de Mormal, la Sambre est le fil conducteur qui unit l'ensemble de l'unité.

Le paysage de la Vallée de la Sambre se présente sous la forme d'une plaine alluviale, caractérisée par des sols humides et bordée de coteaux. Elle est constituée essentiellement de prairies bocagères dont le maillage de haies rythme le paysage. Sur les coteaux, le bocage s'atténue pour offrir des horizons tantôt boisés tantôt ouverts.

Bien qu'absents au sein de l'unité, la forêt de Mormal ainsi que le bois l'Evêque jouent un rôle clef dans la perception du paysage de la Vallée de la Sambre en fermant les points de vue.



Secteurs à tonalité particulière

Vallée de la Sambre large à proximité de Maroilles.



L'aval de l'unité

La Vallée de la Sambre est large. La prairie alluviale est à dominante bocagère. Les dénivelés de flancs de coteaux sont importants. La culture est bien présente en rive droite et la rive gauche est couverte de forêt.

Vallée de la Sambre plus étroite à proximité de Ors.



L'amont de l'unité

La Vallée de la Sambre est davantage étroite et les pentes de coteaux sont faibles dévoilant de larges espaces ouverts. Dans ce secteur, la Sambre est caractérisée par une trajectoire rectiligne inhérente à sa canalisation et apparaît presque comme un axe de symétrie de la vallée. Les prairies bocagères cèdent le pas aux cultures et aux plantations.

«Spécificité du patrimoine bâti» : Le bâti lié à la fonction de passage

La Vallée de la Sambre est ponctuée d'édifices et de patrimoines liés aux transports et témoigne de leur évolution au fil des siècles.

Les relais de poste, aux dimensions parfois imposantes, témoignent notamment de l'époque où les chevaux étaient le principal moyen de locomotion.

Le passage du canal de la Sambre à l'Oise a également produit un paysage d'écluses et de maisons d'éclusiers.

Plus contemporaines, les gares et les maisons de garde-barrières témoignent de l'importance du transport ferroviaire marchand et de personnes.



Relais de poste à porte cochère, La Groise

Limites et influences

L'influence du Plateau Quercitain et du Cambrésis

Le secteur ouest de l'unité est à la transition des paysages du Plateau Quercitain et du Cambrésis. Il se caractérise par le relief plus ample des vallées et le paysage ouvert aux horizons lointains des plateaux agricoles.

Les noyaux villageois y sont plus denses avec la présence d'une auréole bocagère qui s'atténue progressivement au profit d'espaces cultivés.

L'influence de la Thiérache

A l'est de la Vallée de la Sambre, l'influence de la Thiérache essaime des paysages de bocage et de prairies.

Le caractère plus bocager de ce secteur se caractérise aussi par un étirement du bâti le long des axes ou à proximité d'un ruisseau autour des villages.

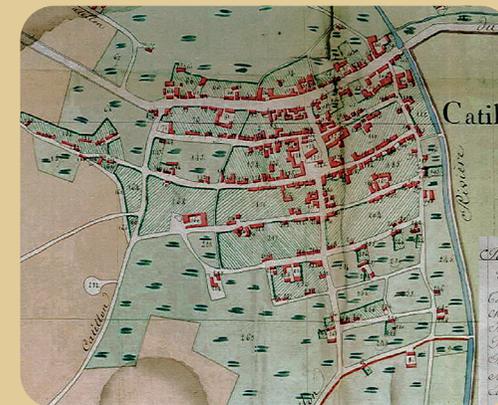
La forte densité de haies conduit également à dissimuler plus fortement le bâti dans le paysage.

« Zoom » : Catillon-sur-Sambre, un paysage urbain singulier

Dès le onzième siècle, la commune a bénéficié d'une charte de franchise qui, en échange d'une certaine liberté de commerce et de justice, lui demandait d'assurer sa propre défense militaire.

Surplombant d'une vingtaine de mètres la plaine alluviale inondable, son implantation est défensive.

L'organisation de la commune protège ses frontières en maîtrisant la Sambre. Le plan en damier régulier organise les rues vers l'axe du gué de la Sambre et le passage du pont de la Sambre, aujourd'hui canalisée, est contrôlé.



Plan cadastral de 1806, source : Archives départementales du Nord.

Dynamiques en cours :

Bien que présentant encore aujourd'hui l'aspect d'une nature verdoyante, l'unité de la Vallée de la Sambre connaît des mutations qui tendent à banaliser ses paysages.

Le développement de nouveaux éléments paysagers peut porter atteinte à l'identité des lieux. Les multiples peupleraies aux abords de la Sambre constituent des micro-paysages qui ferment les horizons et dénotent avec les ambiances bocagères et forestières. La prolifération d'étangs, bien que désormais stabilisée, s'accompagne d'un caravanage, d'une végétation ornementale et d'une signalétique qui nuisent à la lecture et à la qualité du paysage.

Dans le secteur plus bocager, les cultures se développent entre les prairies bocagères. Cela gomme le maillage bocager et diminue la cohésion paysagère. Outre leur mitage, les systèmes prairiaux, connus pour leur haute valeur patrimoniale liée à leur caractère humide, subissent deux autres phénomènes conduisant à leur régression : eutrophisation et assèchement. Ces mutations sont causées par de multiples pressions tels que le creusement d'étangs, les plantations de peupliers, les diverses pollutions d'origine agricole...

La modernisation du système agricole s'accompagne de bâtiments de stockage et d'élevage de plus en plus imposants. Un travail d'intégration paysagère est nécessaire en matière d'implantation des bâtiments, de matériaux utilisés et d'accompagnement végétal. Par ailleurs, des bâtiments de l'industrie passée sont délaissés. Leur aspect vétuste, notamment en centre bourg, peut nuire à l'image de qualité du territoire.

L'aspect de certains villages est déjà très linéaire. Ce sont des villages-rue, construits autour du réseau viaire. Au cours des dernières décennies, les communes se sont développées le long des voies. L'amélioration de la qualité paysagère des entrées de villes et de villages est devenue un enjeu pour le Parc.

La réouverture récente du canal de la Sambre pourrait conduire à porter un nouveau regard sur les paysages de la vallée. Les nouvelles activités touristiques et fluviales rythmeront la vue depuis les berges. Depuis l'eau, la vallée étroite et intimiste ou l'orée de la forêt se prêteront à de nouvelles perspectives.

La majorité des communes de la Vallée de la Sambre disposent d'un PLU approuvé ou en cours d'approbation. Le PLU doit permettre de maîtriser certaines évolutions du paysage : les éléments paysagers et patrimoniaux identifiés sont protégés et des recommandations d'insertions paysagères sont développées notamment à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage.



Une peupleraie en bord de Sambre crée un paysage singulier en rupture avec les motifs traditionnels.



Un corps de ferme imposant de par ses dimensions et les alignements de peupliers l'accompagnant.



Le système prairial dessine un paysage vallonné remarquable qu'il convient de préserver.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 9 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques à la Vallée de la Sambre reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Accompagner l'évolution du COMPLEXE BOCAGER pour qu'il reste présent et diversifié

- Préserver la qualité et la densité du maillage bocager, les prairies alluviales et les vergers existants.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Protéger les ambiances de vallées aux abords de la Sambre en réduisant les pressions d'urbanisation et sur les paysages liés à l'eau (dégradation des ripisylves, disparition des ouvrages hydrauliques, retournement des prairies particulièrement sur les hauts des versants...).
- Limiter le développement de certains aménagements qui nuisent à l'identité du lieu comme le caravanage, la création d'étangs, en limitant la privatisation des espaces agricoles de fond de vallées (création de plans d'eau, peupleraies...).
- Protéger les abords des cours d'eau et les ripisylves et reconstituer les paysages bocagers des vallées afin de maintenir les continuités écologiques et la qualité des cours d'eau.
- Maintenir les éléments paysagers qui contribuent à la préservation de la ressource en eau (prairies alluviales, haies, boisements) et jouent un rôle dans la gestion des risques d'inondation et d'érosion.

Accompagner la valorisation TOURISTIQUE des paysages remarquables et du quotidien

- Encourager une réflexion sur la qualité paysagère

des constructions et aménagements le long des axes structurants et des chemins ainsi qu'aux entrées de communes.

- En lien avec la réouverture à la navigation du canal de la Sambre, aménager qualitativement le cours d'eau et ses abords, valoriser le patrimoine hydraulique et les points de passages, conserver et créer des cônes de vues afin de renforcer la présence de l'eau.

Favoriser la qualité paysagère des activités ECONOMIQUES du territoire et encadrer la publicité extérieure

- Renforcer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles existants notamment sur les plateaux (plantations, traitements des abords, et aspect des bâtiments).

Reconquérir les PAYSAGES DÉGRADÉS et améliorer la qualité paysagère des AXES STRUCTURANTS

- Lutter contre la déprise en fond de vallée (friches agricoles, industrielles et artisanales, délaissés...) par leur identification et reconquête pour recréer une nouvelle relation entre l'espace bâti et la rivière.



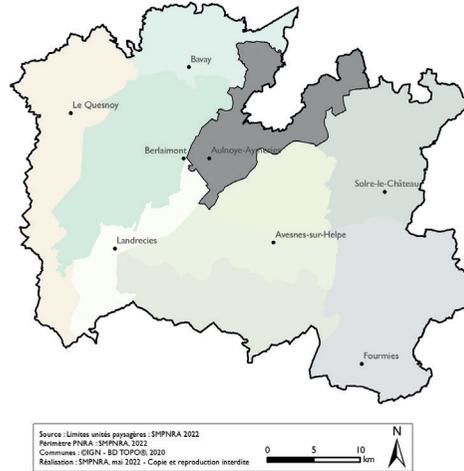
Péniche en navigation, canal de la Sambre.

La Sambre industrielle

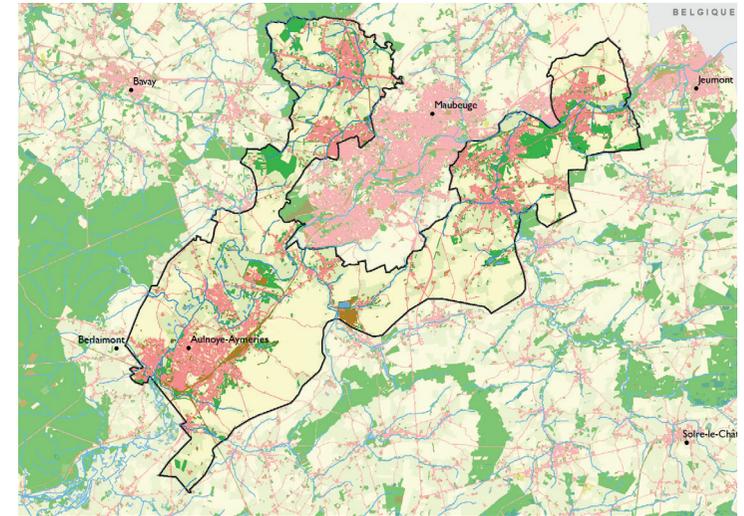


Paysages agricoles et humides au premier plan, industriels et urbains à l'horizon à Boussières-sur-Sambre.

Localisation de l'unité paysagère



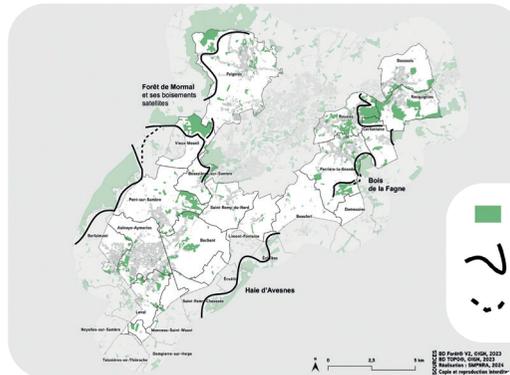
Des villes de taille importantes le long de la Sambre de part la proximité de Maubeuge



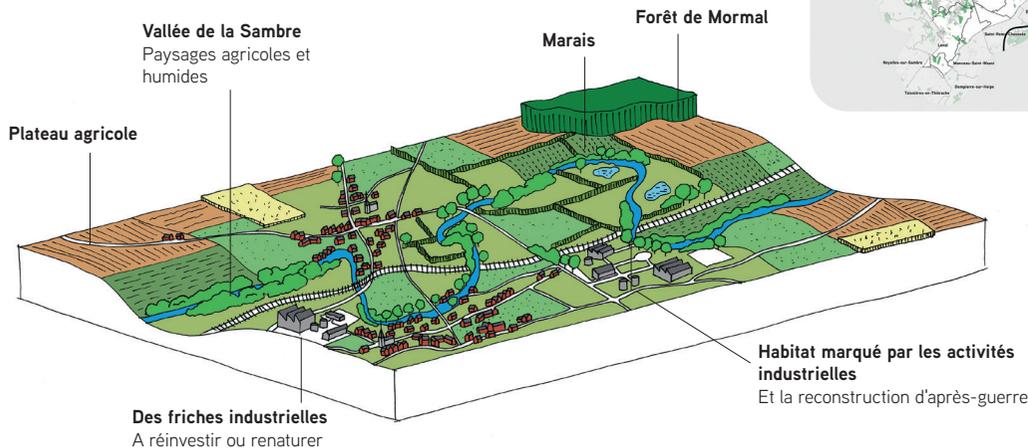
Communes concernées :

Aulnoye-Aymeries, Bachant, Boussières-sur-Sambre, Bousois, Cerfontaine, Feignies, Ferrière-la-Grande, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-du-Nord, majoritairement Beaufort, Berlaismont, Damousies, Leval, Limont-Fontaine, Pont-sur-Sambre, Vieux-Mesnil, et sur les franges Dompierre-sur-Helpe, Ecuélin, Monceau-Saint-Waast, Saint-Rémy-Chaussée

Des horizons structurés par les boisements



- Surfaces revêtues ou stabilisées
- Surfaces imperméables
- Surfaces perméables
- Surfaces en eau
- Eaux continentales
- Formations arborescentes
- Feuillus
- Conifères
- Peuplements mixtes
- Vergers et petits fruits
- Formations arbustives et sous-ar
- Fourrés et broussailles
- Landes
- Formations herbacées ou basses
- Prairies
- Terres arables
- Formations herbacées humides
- Autres formations herbacées
- Cours d'eau
- Communes principales



Structures paysagères :

L'unité de la Sambre industrielle porte un nom évocateur, formant une vallée fortement marquée par l'industrie et dont la Sambre constitue le marqueur paysager majeur.

Trois éléments naturels marquent l'organisation de ce territoire : les boisements, l'eau et le relief. Les boisements constituent les seules limites physiques et visuelles.

L'eau, dont la quasi-totalité correspond au bassin versant de la Sambre, organise le paysage selon deux directions. La première de l'unité, la ligne de force nord-est - sud-ouest est celle de la Sambre. La seconde correspond à ses affluents majeurs, orientés nord-ouest - sud-est. Chaque affluent constitue un mini-vallon et présente ainsi une particularité paysagère. Finalement, le relief établit une relation privilégiée avec l'eau. Au fil des méandres, elle crée ainsi une proximité ou un éloignement par rapport à la vallée ou à ses coteaux.

Secteurs à tonalité particulière

Bâti et industrie s'enchevêtrent entre la voie ferrée et le canal.



Le paysage de la vallée

L'activité industrielle et ses infrastructures, (les voies ferrées, les routes, les pylônes) ont façonné le paysage bâti. Situé le long de la vallée, ces éléments dessinent un paysage urbano-industriel. Toutefois, cette grande vallée présente un chapelet d'espaces de marais à valeur patrimoniale.

Les boisements marquent l'horizon des plateaux agricoles.



Les paysages de plateaux et versants

Les plateaux et versants des vallées secondaires et autres vallons ont quant à eux été façonné par la mise en valeur agricole ou forestière. Ces espaces donnent à l'unité une ambiance plus rurale.

«Spécificité du patrimoine bâti» : Le bâti de la reconstruction

La Sambre industrielle se démarque des autres unités paysagères par un type de patrimoine : le patrimoine de l'époque de la reconstruction.

Suite à la seconde guerre mondiale qui a endommagé une partie du bâti, André Lurçat est nommé urbaniste et architecte en chef de la reconstruction de la zone sud du département du Nord, plus particulièrement de Maubeuge. Il décide alors de proposer un projet urbanistique radical qui contraste avec le bâti ancien. L'utilisation préférentielle de béton préfabriqué dans un souci d'économie et de rapidité en est un exemple. Aujourd'hui, ce patrimoine très caractéristique de cette période d'après-guerre présente des signes de vieillissement et de dégradation qui nuise à sa reconnaissance.



Source : CAUE du Nord

Limites et influences

L'influence de la Fagne de Solre

Au nord, les vallons du Colleret, cordon de boisements au sommet du versant de la rive droite de la Sambre, isolent visuellement le lieu. Son caractère rural, l'horizon boisé entrecoupé de champs ouverts ainsi qu'un relief vallonné permettent une transition vers les clairières de Solre.

L'influence de la Forêt de Mormal

L'influence de la Forêt de Mormal se perçoit sur le coteau par le vallonnement de cette partie de plateau qui résulte de la succession de ruisseaux qui prennent leur source dans la forêt et rejoignent la Sambre. La présence de végétations ligneuses et de prairies confère à ce secteur une ambiance paysagère rurale et agricole.

L'influence de la Haie d'Avesnes

Le caractère faiblement urbanisé du plateau de la Sambre, secteur glissé entre les méandres du cours d'eau et la Haie d'Avesnes fait la transition auprès de cette dernière. Le paysage ouvert et cultivé du plateau rappelle en effet le nord de la Haie d'Avesnes.

« Zoom » : les marais de la Sambre industrielle

Bien que les espaces bâtis occupent une large superficie de l'unité, principalement le long de la vallée, c'est aussi au niveau de cette grande vallée que l'on retrouve un chapelet d'espaces de marais.

Situé sur la commune d'Aulnoye-Aymeries, le marais d'Aymeries détonne avec le paysage au sein de la Sambre industrielle. Jadis bordé d'aulnes, dont le terme Aulnoye a par ailleurs hérité, le marais constitue aujourd'hui le cœur bocager de la commune avec ses linéaires de haies basses taillées et de haies arbustives.

Outre le fait de jouir d'un patrimoine naturel et paysager remarquable, le site du marais d'Aymeries joue également un important rôle de transition entre le milieu urbain et la forêt de Mormal.



Dynamiques en cours :

La Sambre industrielle est soumise à plusieurs dynamiques dont l'urbanisation, au cœur des problématiques paysagères. Alors que les fonds de vallée semblent avoir subi la déprise, l'urbanisation, influencée par la proximité de Maubeuge, a gagné les coteaux ou longé les voies.

L'urbanisation le long de la route a entraîné une suppression progressive de l'aspect compact des villages mais également des points de vue sur les paysages agricoles. Cette dynamique a pu s'accompagner de la disparition de l'entretien des haies et des vergers.

L'abandon de sites et souvent d'anciennes usines, aujourd'hui en plein cœur d'agglomération ou parfois le long de la Sambre, pose la question du rapport de ces friches au paysage.

Ces différents éléments amènent à s'interroger sur le rapport souhaité à la Sambre : nouvelles formes et localisation de l'urbanisation, réinvestissement ou renaturation de friches, disparition de la végétation des cours d'eau...

Des opportunités, tels que la réouverture récente du canal de la Sambre ou le chemin Stevenson, peuvent mettre en valeur ces paysages en développant un loisir et un tourisme vert.

La Sambre industrielle appartient au territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dont le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé en 2021. Le PLUi doit permettre de maîtriser certaines évolutions du paysage : les éléments paysagers et patrimoniaux identifiés sont protégés et des recommandations d'insertions paysagères sont développées notamment à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage.



De nouvelles habitations s'installent sur les coteaux et le long des voies.



Les friches industrielles posent un enjeu fort de transformation et d'intégration paysagère.



Cette ancienne friche industrielle a fait l'objet d'une reconversion par sa plantation et l'installation de panneaux solaires.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagères communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 9 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques à la Sambre industrielle reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Protéger les ambiances de vallées en réduisant les pressions sur les vallées bocagères (urbanisation, retournement de prairies, changement de destination, dégradation des ripisylves, disparition des ouvrages hydrauliques...).
- Maintenir les éléments paysagers qui contribuent à la préservation de la ressource en eau (prairies, haies, marais, boisements) et jouent un rôle dans la gestion des risques d'inondation et d'érosion.

Concilier préservation et adaptation qualitative des paysages AGRICOLES

- Enrayer l'augmentation de la taille des parcelles agricoles et développer la présence de l'arbre et de la haie dans l'espace agricole.

Encourager une ARCHITECTURE contemporaine (construction neuve et réhabilitation) tenant compte des caractéristiques du territoire (matériaux, climat...) du contexte paysager et répondant aux problématiques environnementales

- Veiller à la qualité des réhabilitations du bâti ancien et particulièrement des friches industrielles.

Accompagner la valorisation TOURISTIQUE des paysages remarquables et du quotidien

- Maîtriser l'urbanisation en veillant à la préservation de l'intérêt paysager des axes structurants et de découverte lors de la réalisation d'aménagements.

- En lien avec la réouverture à la navigation du canal de la Sambre, aménager qualitativement le cours d'eau et ses abords, valoriser le patrimoine hydraulique et les points de passage, conserver et créer des cônes de vues afin de renforcer la présence de l'eau.

Favoriser la qualité paysagère des activités ECONOMIQUES du territoire et encadrer la publicité extérieure

- Réduire l'impact visuel des nouveaux bâtiments d'activités agricoles, artisanales et industrielles (implantation dans la pente, volumes, plantations, couleurs...) particulièrement sur les hauts de versant.
- Encadrer le développement des activités industrielles et de loisirs au regard de leur impact sur l'artificialisation et les milieux naturels, en particulier sur les zones humides.

Reconquérir les PAYSAGES DÉGRADÉS et améliorer la qualité paysagère des AXES STRUCTURANTS

- Lutter contre la déprise en fond de vallée (friches agricoles, industrielles et artisanales, délaissés...) par leur identification et reconquête pour recréer une nouvelle relation entre l'espace bâti et la rivière.



Ferme réhabilitée, Ecuilin.

La Haie d'Avesnes

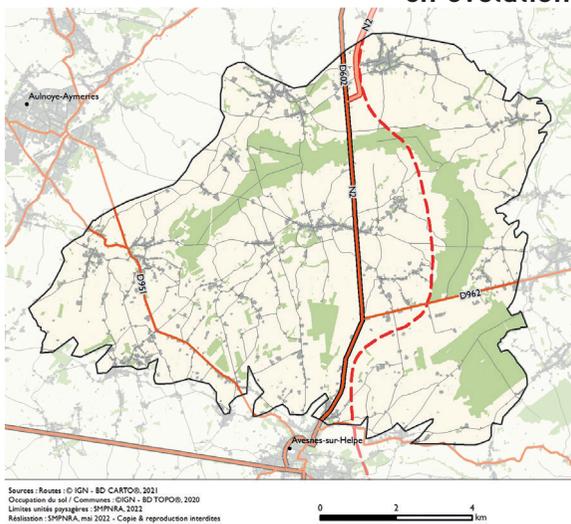


Présence de l'arc boisé de la Haie d'Avesnes à l'horizon, vue depuis Beugnies.

Communes concernées :

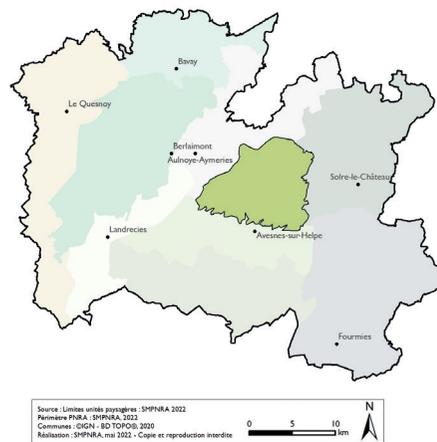
Doulers, Floursies, Saint-Aubin, Semousies, majoritairement Bas-Lieu, Beaufort, Beugnies, Dompierre-sur-Helpe, Eclaibes, Ecuélin, Flaumont-Waudrechies, Limont-Fontaine, Monceau-Saint-Waast, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Saint-Rémy-Chaussée, Wattignies-la-Victoire et sur les franges Dimont, Felleries, Sémeries

La RN2, une route marquante du paysage en évolution



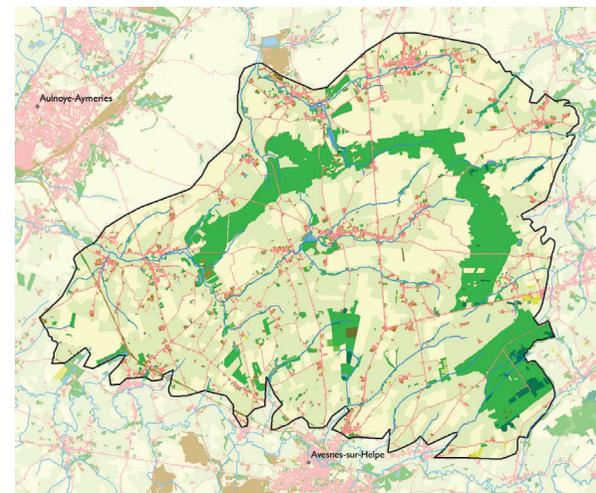
Sources : Révisés : © IGN - BD CARTO® 2021
Occupation du sol / Communes : ©IGN - BD TOPO® 2020
Limites unités paysagères : SMPNRA, 2022
Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie & reproduction interdites

Localisation de l'unité paysagère

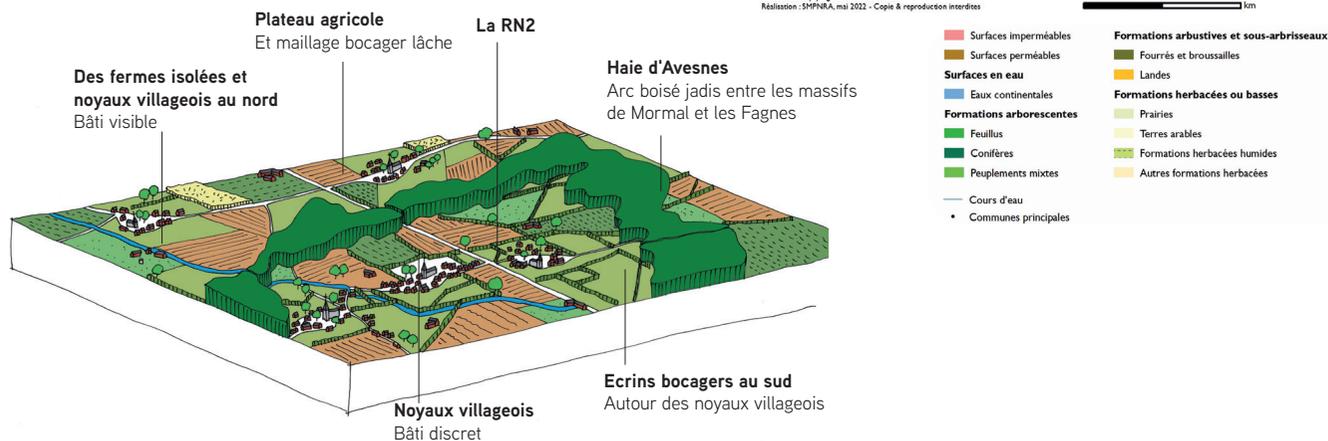


Source : Limites unités paysagères : SMPNRA 2022
Paysanne PNRA : SMPNRA, 2022
Communes : ©IGN - BD TOPO® 2020
Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie & reproduction interdites

Une formation boisée singulière peu traversée



Sources : Cours d'eau / Communes : ©IGN - BD TOPO® 2020
Occupation du sol : PPGE & NPAC : ©CS2D 2005-15, 2018
Limites unités paysagères : SMPNRA, 2022
Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie & reproduction interdites



Structures paysagères :

La Haie d'Avesnes tient son nom d'un arc boisé dense, véritable marqueur paysager, jadis le lien entre la forêt de Mormal à l'ouest et les Fagnes à l'est. Implanté sur les hauteurs à huit kilomètres au nord d'Avesnes-sur-Helpe, il était historiquement défensif. La Haie d'Avesnes délimite une vaste clairière dont la planéité n'est perturbée que par la présence de quelques vallées au relief prononcé voir escarpé.

La diversité des éléments morphologiques (vallées, plateaux, bois) se matérialise dans le paysage sous la forme d'une occupation du sol très sectorisée (zones urbaines, zones agricoles, zones forestières). Les deux affluents de la Sambre, la Tarsy et la Warenne, et leur réseau étendu renforce ce contraste, notamment entre les vallées verdoyantes et les plateaux agricoles largement ouverts.

Marquée par un caractère rural prononcé, la Haie se laisse peu traverser malgré la présence de l'axe majeur de la RN2. Le territoire s'organise plutôt autour du réseau viaire secondaire en étoiles.

Secteurs à tonalité particulière

Sur les hauteurs, Wattignies-la-Victoire constitue un ensemble bâti visible de loin.



Le Nord de la Haie d'Avesnes

Le paysage au nord de la Haie se présente plutôt sous une forme de polyculture ouverte. En venant du sud, la traversée du couloir sombre des boisements de la Haie débouche ainsi sur de vastes terres labourables.

Le noyau de Saint-Aubin en fond de vallée de la Tarsy, bordée d'une ripisylve arborée.



Le Sud de la Haie d'Avesnes

Le sud de la Haie, sous l'influence de la Thiérache offre un paysage plus bocager. En lisière de la Haie, quelques structures bâties s'intègrent dans un tissu bocager assez dense, aux haies d'essartage, basses et taillées ou plus libres. En venant du nord, après avoir traversée la Haie, le paysage dessine un reliquat bocager qui épousé les formes du relief.

«Spécificité du patrimoine bâti» : Les kiosques

La Haie d'Avesnes est particulièrement marquée par la présence de kiosques à musique. Petit patrimoine rural lié aux loisirs, il se développe en France au cours du Second empire dans son usage « public ». Il connaît un essor considérable après la défaite de 1870, notamment dans l'Avesnois.

La particularité avesnoise des kiosques classiques tient à réaliser de petits kiosques surélevés, dit « kiosques à danser ». Partout ailleurs les kiosques sont de plein pied, dit « de concert ». La Haie d'Avesnes est particulièrement concernée par les kiosques à danser qui anime les paysages urbains et particulièrement les places de ses villages.



Kiosque à danser, Avesnes-sur-Helpe

Limites et influences

L'influence du Pays des deux Helves

Dans le secteur sud, un bocage compact et irrégulier se conjugue à un relief moutonné. Derrière des haies hautes et arborées, le bâti se montre plus discret.

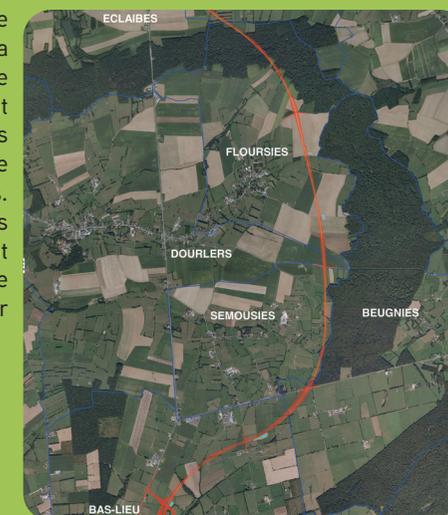
L'influence de la Sambre industrielle

Le paysage se présente davantage sous la forme de larges plateaux agricoles où la culture domine. Ces plateaux offrent des vues lointaines dégagées où le bâti accroche le regard et la Haie d'Avesnes constitue souvent l'horizon boisé. Le bâti s'est plutôt développé sous la forme de fermes isolées en complément des noyaux villageois.

« Zoom » : La RN2, une nouvelle infrastructure qui va remodeler les paysages du territoire

Territoire de passage resté à l'écart du développement industriel et économique de la seconde moitié du 19^e siècle, la Haie d'Avesnes est traversée par la route nationale 2. Ce marqueur paysager coupe l'unité en deux, du nord au sud.

Aujourd'hui, cet important axe routier voit son tracé et sa morphologie modifiés dans le cadre d'un projet de réaménagement des routes nationales. Plusieurs communes de l'unité paysagère seront directement impactées. Le passage en voie deux fois deux voies va profondément modifier l'identité de la Haie d'Avesnes, rurale, et engendrer des transformations paysagères.



Source : DREAL

Dynamiques en cours :

On observe une évolution de l'occupation du sol ; les prairies permanentes cédant le pas aux cultures céréalières et fourragères. L'openfield poursuit sa progression, notamment à proximité de la Haie d'Avesnes où l'effet de lisière s'estompe. L'auréole bocagère qui ceinturait jadis les noyaux villageois se réduit également, offrant un paysage nouveau qui contraste avec l'image traditionnelle de l'unité.

Les boisements de la Haie restent homogènes, bien que leur qualité tende à s'amoinrir, du remplacement de certaines parcelles forestières par des résineux, notamment route de Dourlers, ainsi que le développement de plantations de feuillus mono-spécifiques.

Ces mutations conduisent progressivement à une banalisation des paysages et influencent les perceptions depuis le tracé de la RN2 qui traverse ce territoire et qui constitue pour de nombreux visiteurs la vitrine de l'Avesnois. Par ailleurs, la RN2 verra bientôt son tracé modifié, avec la création de la mise à 2x2 voies, engendrant sans nul doute également la modification de la perception de cette unité. L'ouverture de la Haie d'Avesnes est à anticiper dans la construction des perceptions paysagères.

La Haie d'Avesnes appartient à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois dont le PLUi a été approuvé en 2024. Le PLUi permet de maîtriser certaines évolutions du paysage en protégeant des éléments paysagers et patrimoniaux identifiés et en recommandant la prise en compte des spécificités paysagères du territoire.



Maquette sensorielle de la Haie d'Avesnes
Source : ENSAPL - promotion 2022 - I.Dekeister/O.Pajot/V.Pluvinage



Recul de l'auréole bocagère ceinturant le bâti , Dourlers.



La route de la RN2 destiné à être déclassée à proximité de la Haute Borne, Eclaires.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 10 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques à la Haie d'Avesnes.

Accompagner l'évolution du COMPLEXE BOCAGER pour qu'il reste présent et diversifié

- Faire perdurer le maillage bocager dans sa densité et sa diversité notamment autour des noyaux villageois et le long des voies (fossés, haies, bandes enherbées).

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Pérenniser les boisements de qualité en évitant leur dégradation (coupes, essences inadaptées...) et conserver un espace tampon avec la lisière forestière.
- Restaurer la lisibilité des lisières forestières et horizons boisés en les préservant de l'urbanisation et de l'avancée des grandes cultures et en améliorant la gestion des paysages bocagers de transition.
- Maintenir et renforcer les éléments paysagers (prairies, haies) qui jouent un rôle dans la gestion des risques d'érosion et d'inondation notamment en cœur de vallées ; éviter les retournements de prairies.

Concilier préservation et adaptation qualitative des paysages AGRICOLES

- Réduire les pressions d'urbanisation et de l'agriculture intensive (avancées des cultures, augmentation de la taille des parcelles agricoles) sur les auréoles bocagères des noyaux villageois.

Promouvoir un URBANISME durable et respectueux des paysages et des milieux naturels

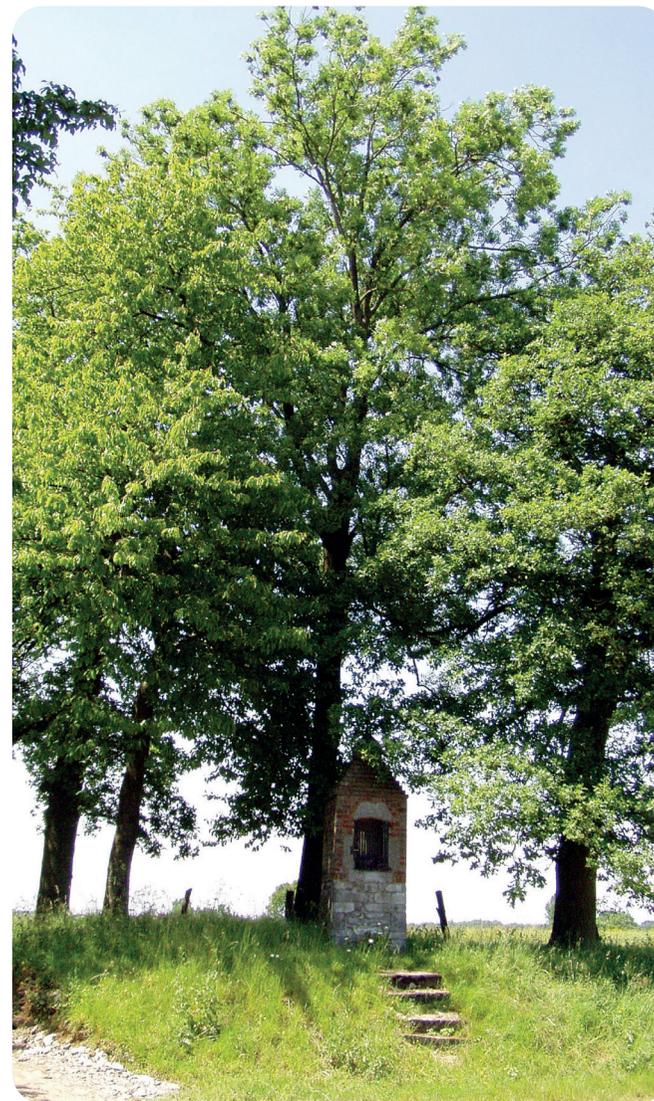
- Conserver les ambiances rurales au sein des structures bâties en maintenant et valorisant les éléments de petit patrimoine et des abords (usoirs, emmarchements, pieds de bâtiments plantés, bandes enherbées, signalétique, aménagements...) en particulier les kiosques.

Encourager une ARCHITECTURE contemporaine (construction neuve et réhabilitation) tenant compte des caractéristiques du territoire (matériaux, climat...) du contexte paysager et répondant aux problématiques environnementales

- Veiller à l'insertion des nouvelles constructions dans le tissu bâti existant particulièrement sur les versants en co-visibilité (volumes, matériaux, traitement des abords).

Reconquérir les PAYSAGES DÉGRADÉS et améliorer la qualité paysagère des AXES STRUCTURANTS

- Valoriser les perspectives paysagères et panoramas depuis les axes structurants et améliorer la qualité paysagère des entrées dans le territoire du Parc et de communes.
- Reconquérir les routes nationales déclassées en les adaptant à de nouveaux usages ; encourager une intégration paysagère adaptée au territoire de la future RN2 deux fois deux voies et anticiper l'urbanisation linéaire le long de l'axe.
- Agir contre l'abandon et le manque d'entretien des constructions notamment agricoles.



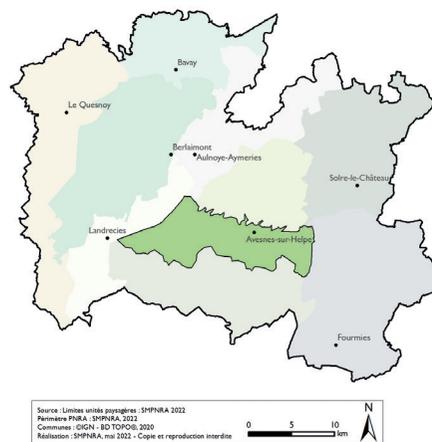
Oratoire à Floursies

Le Pays des deux Helpes

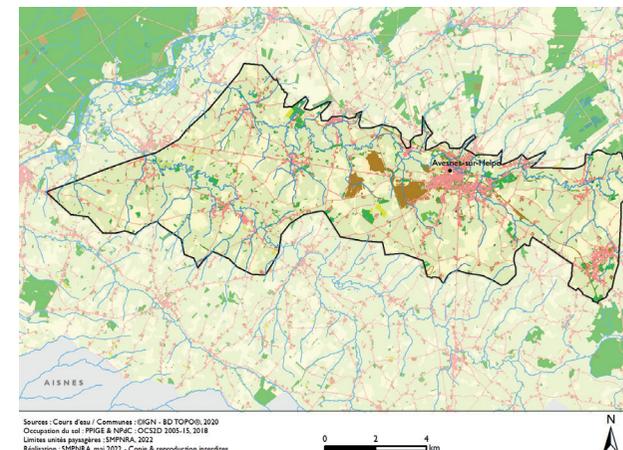


Ancien moulin à scier le marbre sur l'Helpe Majeure, centre-ville de Flaumont-Waudrechies

Localisation de l'unité paysagère



Deux vallées bocagères régissant l'occupation du sol



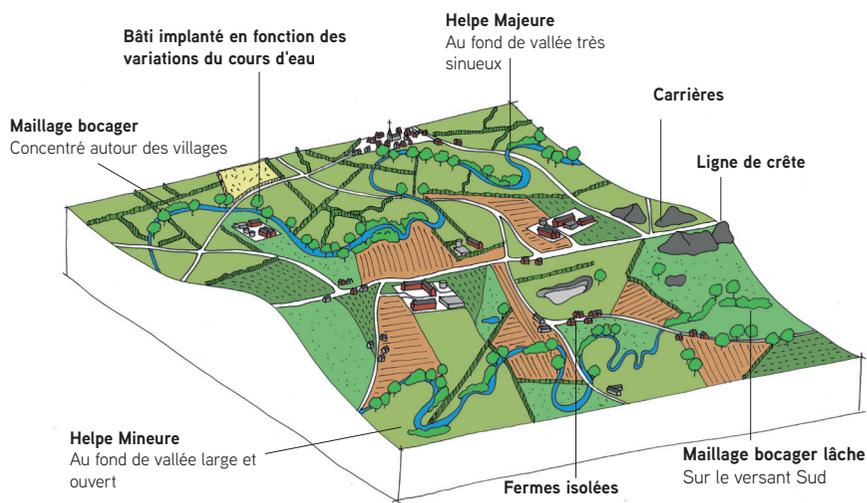
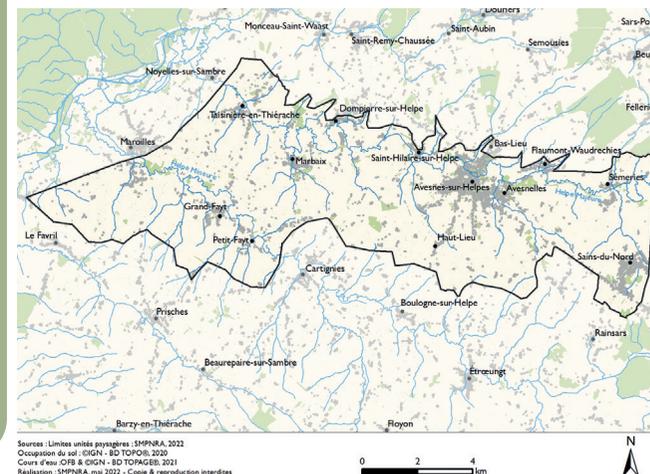
Communes concernées :

Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Grand-Fayt, Marbaix, Taisnières-en-Thiérache, majoritairement Dompierre-sur-Helpe, Haut-Lieu, Maroilles, Petit-Fayt, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Sémeries et sur les franges Cartignies, Flaumont-Waudrechies, Landrecies, Le Favril, Ramousies, Sains-du-Nord, Prisches

Structures paysagères :

Dépourvu de forte pente ou d'éminence remarquable valant point de repère, le pays des deux Helpes est caractérisé par des arbres têtards qui créent un moutonnement vallonné. Seules les vallées des deux Helpes et les axes de communication parviennent, très localement, à imposer une direction et une organisation du bâti. Les noyaux des villages, de taille modeste, sont implantés très largement en lien avec une rivière ou un ruisseau. D'autres formes de concentration du bâti, le long d'axes routiers, ponctuent les paysages. L'impression de moutonnement, et donc de perte d'orientation, est renforcée par la présence marquée de haies basses arbustives du pays des deux Helpes. Les alignements de charmes têtards, avec leurs houpriers caractéristiques, structurent aussi le paysage. Quelques secteurs de champs cultivés marquent les paysages de plateaux inter fluviaux (entre Helpe Majeure et Helpe Mineure) et se multiplient au nord d'Avesnes.

Une implantation des villages par rapport aux cours d'eau



Secteurs à tonalité particulière

Prairies ouvertes à Saint-Hilaire-sur-HELPE



La vallée de l'Helpe Majeure

L'Helpe Majeure se caractérise par un parcours sinueux, dont le fond de vallée est inégal. Celui-ci est parfois étroit et à la végétation dense. Quelquefois, le parcours de la rivière dessine un large méandre. Le fond de vallée alors plus large est investi par des prairies plus ouvertes et parfois par des zones de marais.

Dans la vallée de l'Helpe Majeure, l'implantation des structures bâties se fait ainsi en fonction des variations du cours d'eau. Le noyau comme les hameaux se positionnent selon les opportunités qu'offre le relief.

Paysage bocager autour de l'Helpe Mineure, Cartignies



La vallée de l'Helpe Mineure

L'Helpe Mineure se caractérise par un fond de vallée beaucoup plus large mais également par une forte dissymétrie de la vallée. Alors que le versant nord est assez marqué avec un maillage bocager d'une densité moyenne, le versant sud est peu lisible car il s'étire sur une distance bien plus conséquente. Le relief, plus doux, de ce versant, a permis l'installation d'un maillage bocager plus lâche et les parcelles de culture y ont plus aisément pris place.

Cette dissymétrie de la vallée a limité le développement du bâti sur les versants nord à quelques hameaux à proximité de la rivière. Il a permis un développement des constructions le long des versants sud, par des fermes isolées et un étirement le long des axes routiers.

«Spécificité du patrimoine bâti» : Les moulins

Le pays des deux Helves, dont le nom témoigne de l'importance des cours d'eau qui la traverse, est marquée par la présence de nombreux moulins.

Implantés parfois au sein des noyaux, sur des points de passage ou de défense, les moulins rythment les paysages. Certains sont également implantés de manière isolée et constituent aujourd'hui les plus difficiles à repérer.

Les moulins ont su faire évoluer leurs usages : transformés en scierie de marbre, intégrés à des établissements spécialisés dans la fabrication de machine à tanner, reconvertis en brasserie, en gîtes... Aujourd'hui, la production d'hydro-électricité au sein de certains de ses moulins est à l'étude.



Moulin au bord de la Sambre, Maroilles

Limites et influences

L'influence de la Sambre

A l'ouest, les vallées des deux Helves sont peu marquées. Plus on approche de la Vallée de la Sambre, plus la dénivellation est faible, à plus ou moins 25 mètres de dénivelé.

L'influence de la Fagne de Trélon

En revanche, plus on remonte le cours de l'eau (vers l'est), plus la dépression s'affirme et le phénomène de vallée s'accroît, à plus ou moins 50 mètres de dénivelé. Cette amplification de la profondeur de la vallée s'intensifie ensuite dans la Fagne de Trélon.

« Zoom » : Les carrières

Fort d'une histoire d'exploitation ancienne liée à la nature du sous sol, trois sites carriers sont encore aujourd'hui en activité sur les communes de Haut-Lieu, Dompierre-sur-HELPE et Saint-Hilaire-sur-HELPE.

Les trois sites se regroupent autour du carrefour de la RD962 et de la Chaussée Brunehaut, aux portes d'Avesnes-sur-HELPE. Elles forment un ensemble paysager en raison de la co-visibilité qui s'opère des unes vers les autres. Elles font parties des 7 sites d'extraction du Plan de paysage des sites carriers de l'Avesnois signé en 2019.

Les terres stériles d'extraction dessinent des grandes buttes ou des merlons allongés, surgissant du paysage très légèrement ondulé. Le Château de Coutant et ses fermes alentours se retrouvent au centre des trois sites d'extraction.



Source : Boquet
Carrière de Dompierre sur Helpe

Dynamiques en cours :

Le pays des deux Helves repose sur un vallonnement qui propose des perceptions visuelles plus ou moins lointaines. Néanmoins, un phénomène nuit particulièrement à la lisibilité des paysages : le boisement des terres agricoles. Bien que ce phénomène soit moins accru qu'au sein d'autres unités paysagères, son implantation en fond de vallée a un fort impact paysager.

Contrairement à d'autres unités paysagères, les haies basses arbustives majoritaires au sein du pays des deux Helves, associées au moutonnement, n'offrent qu'une intégration partielle des constructions. Ainsi, chaque nouvelle construction peut avoir un impact paysager si elle n'est pas été bâti en tenant compte de son environnement, et notamment de l'habitat traditionnel.

Le phénomène de transformation de prairies bocagères en zones cultivées se développe. Bien que les zones de culture étaient déjà présentes, notamment en paysage inter-fluvial, leur accroissement confère un nouveau visage aux paysages.

L'extension potentielle des carrières est également à prendre en compte du fait d'un possible accroissement de leur impact paysager, en lien avec leur proximité de la RD962.

Enfin, le projet de la RN2 conduira sans nul doute à une profonde transformation des paysages de l'unité ainsi qu'à leur perception. Plusieurs communes de l'est du Pays des deux Helves sont directement impactées, d'où l'importance des compensations et intégrations paysagères.

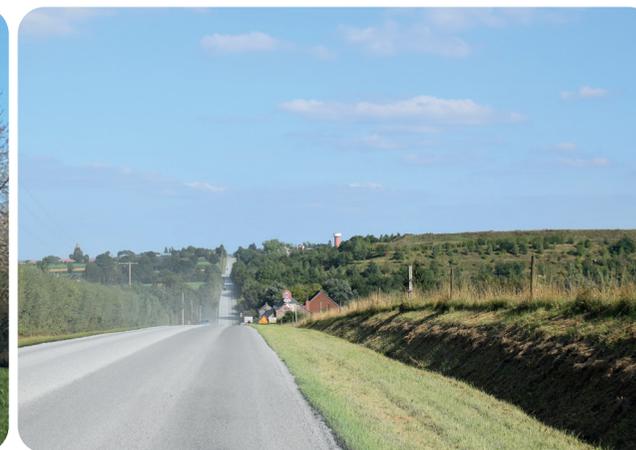
Le pays des deux Helves appartient à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois dont le PLUi a été approuvé en 2024. Le PLUi permet de maîtriser certaines évolutions du paysage en protégeant des éléments paysagers et patrimoniaux identifiés et en recommandant la prise en compte des spécificités paysagères du territoire.



Le vallonnement propre au Pays des deux Helves propose des vues dégagées sur les fonds de vallées boisés.



Les haies basses laissent apparaître des bâtiments agricoles imposants s'intégrant difficilement aux paysages.



La RN2, dont le tracé est en cours de modification, verra ses paysages modifiés.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 12 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques au Pays des Deux Helves reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Accompagner l'évolution du COMPLEXE BOCAGER pour qu'il reste présent et diversifié

- Faire perdurer le maillage bocager dans sa densité et sa diversité notamment autour des noyaux villageois et protéger les vergers existants.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Protéger les ambiances de vallées en maîtrisant l'urbanisation et en réduisant les pressions sur les paysages bocagers et liés à l'eau (retournement des prairies particulièrement sur les hauts des versants, dégradation des ripisylves, disparition des ouvrages hydrauliques...).

- Protéger les abords des cours d'eau et les ripisylves et reconstituer les paysages bocagers des vallées notamment les prairies humides pour maintenir les continuités écologiques et la qualité des cours d'eau.

- Limiter le développement de certains aménagements qui nuisent à l'identité du lieu et à la qualité des milieux naturels comme la création de plans d'eau, le développement des peupleraies, l'avancée des cultures...

Concilier préservation et adaptation qualitative des paysages AGRICOLES

- Freiner l'augmentation de la taille des parcelles agricoles et limiter le développement de l'agriculture intensive.

Promouvoir un URBANISME durable et respectueux des paysages et des milieux naturels

- Lutter contre la fermeture du paysage au sein de l'urbanisme linéaire en maintenant les fenêtres paysagères et les espaces de pâtures entre les constructions.

- Agir pour une meilleure insertion paysagère des nouvelles constructions dans les ambiances bocagères (volumes,

teintes, nature des clôtures, franges végétales, surfaces perméables, traitement des abords...) en imaginant des formes d'habitat adaptées au contexte paysager rural.

Développer les ENERGIES renouvelables (solaire, éolien, méthanisation, bois-énergies, géothermie...) respectant les enjeux environnementaux et paysagers

- Concilier rénovation énergétique des logements et préservation des caractéristiques du patrimoine bâti identitaire.

Accompagner la valorisation TOURISTIQUE des paysages remarquables et du quotidien

- Veiller à la préservation ou à l'amélioration de l'intérêt paysager des axes paysagers structurants et des voies et chemins ruraux lors de la réalisation d'aménagements et en maîtriser l'urbanisation.

Favoriser la qualité paysagère des activités ECONOMIQUES du territoire et encadrer la publicité extérieure

- Réduire l'impact visuel des constructions d'activités agricoles et industrielles en favorisant leur intégration (implantation dans la pente, volumes, plantations, couleurs...) notamment en paysages ouverts.

- Réduire l'impact visuel des sites carriers en améliorant l'intégration paysagère notamment en anticipant leurs évolutions (extension, fin d'activité...) en s'appuyant sur le plan de paysage des sites carriers de l'Avesnois.

Reconquérir les PAYSAGES DÉGRADÉS et améliorer la qualité paysagère des AXES STRUCTURANTS

- Reconquérir les routes nationales déclassées en les adaptant à de nouveaux usages ; encourager une intégration paysagère adaptée au territoire de la future RN2 deux fois deux voies et anticiper l'urbanisation linéaire le long de l'axe.



Carrière de Glageon

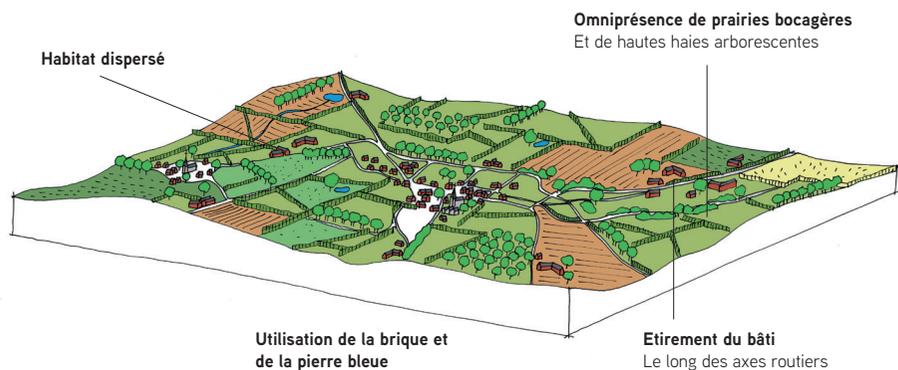
La Thiérache bocagère



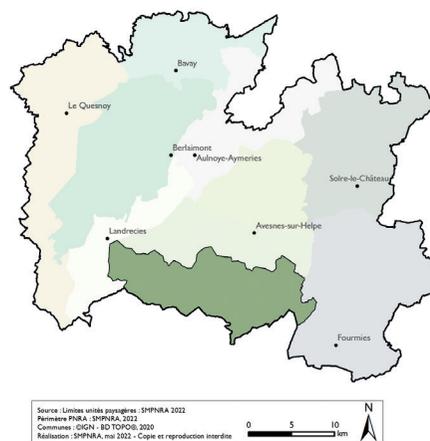
Paysage bocager dans les environs de Maroilles.

Communes concernées :

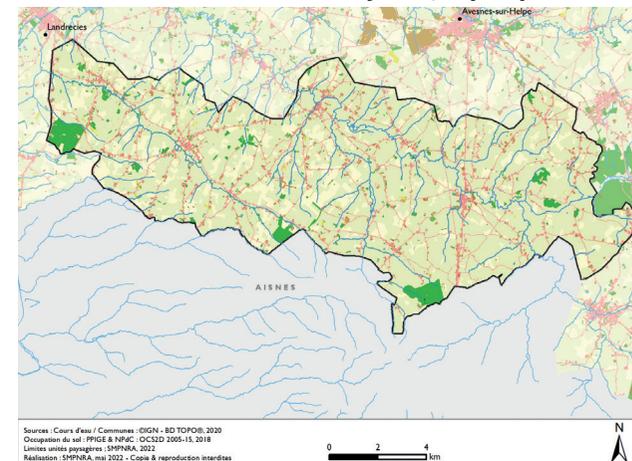
Beaurepaire-sur-Sambre, Boulogne-sur-Helpe, Etrœungt, Floyon, Larouillies, majoritairement Cartignies, Féron, Landrecies, Larouillies, Le Favril, Rainsars, Sémeries, Prisches et sur les franges Haut-Lieu, Petit-Fayt, Wignehies



Localisation de l'unité paysagère



Le paysage structuré autour d'un réseau hydrographique dense



Structures paysagères :

La Thiérache bocagère se démarque fortement par l'homogénéité de l'occupation végétale de son sol : prairies bocagères omniprésentes aux haies hautes arborescentes et absence presque totale de forêt.

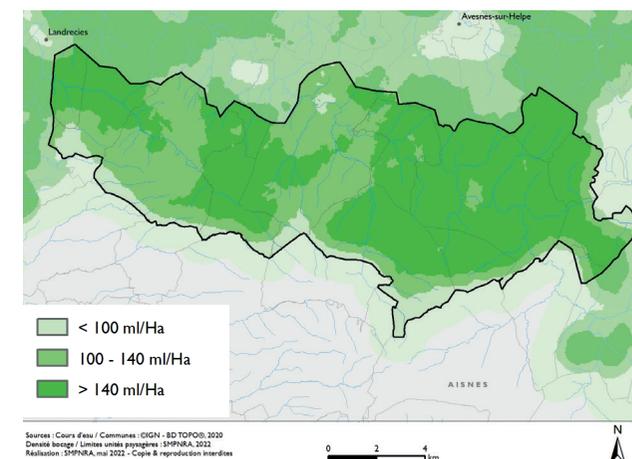
Véritable complexe bocager, la Thiérache se démarque par des prairies aux motifs paysagers nombreux (haies hautes, arbres têtards, mares prairiales, vergers...) donnant un caractère presque forestier aux paysages.

Le relief de la Thiérache, très complexe, découle de deux vallées principales, l'Helpe mineure et la Riviérette. Ce réseau hydrographique riche est constitué de nombreux ruisseaux. Il en résulte un moutonnement du relief qui offre un sentiment de complexité du territoire que le réseau viarie a su épouser.

Au sein de cette région d'herbage et d'élevage, l'habitat dispersé se colore de brique et de pierre bleue.

Surfaces revêtues ou stabilisées	Vergers et petits fruits
Surfaces imperméables	Formations arbustives et sous-arbrisseaux
Surfaces perméables	Fourrés et broussailles
Surfaces en eau	Landes
Eaux continentales	Formations herbacées ou basses
Formations arborescentes	Prairies
Feuillus	Terres arables
Conifères	Formations herbacées humides
Peuplements mixtes	Autres formations herbacées
Cours d'eau	
• Communes principales	

Une densité de haies élevée



Secteurs à tonalité particulière

Étirement du bâti à proximité de Maroilles.



Les étirements bâtis

L'étirement du bâti est une organisation spécifique à la Thiérache bocagère. Cette succession de constructions s'étire le long d'un axe routier sans lien direct avec le noyau. L'étirement du bâti ménage entre chaque construction des vues transversales sur le paysage liée à l'activité agricole. Cette alternance au rythme non régulier entre les constructions et les prairies donne un mode d'organisation du bâti distendu dans le paysage.

«Spécificité du patrimoine bâti» : Les oratoires

La Thiérache bocagère est marquée par l'omniprésence de petits édifices religieux qui ponctuent les paysages. Les oratoires en constituent l'exemple le plus significatif. Petit édifice généralement érigé pour marquer un statut social, il n'en joue pas moins un rôle important dans la vie spirituelle du monde rural.

Leur omniprésence dans les paysages témoigne d'une volonté de maintien de cette particularité locale et constitue un argument de leur conservation. Malheureusement, certains de ces oratoires sont abandonnés, voire oubliés. Leur valorisation culturelle et touristique par des circuits de randonnées ainsi que la mobilisation d'associations locales semblent être les pistes privilégiées quant à leur maintien.



L'influence de la vallée de la Sambre et du Cambrésis

Sous l'influence cambrésienne, le sud-ouest du territoire présente un caractère plus ouvert et un bocage moins présent. Le passage à la commune de La Groise, rattachée à l'unité de la Vallée de la Sambre et à l'organisation dense et linéaire du village le long des axes principaux, contraste avec l'identité et les paysages de la Thiérache bocagère.

La Thiérache de l'Aisne

La limite sud est constituée par le passage à la Thiérache de l'Aisne avec des boisements plus présents dans les paysages et une densité du maillage bocager équivalente. La forêt de Nouvion constitue une rupture en plongeant vers des vallées largement encaissées.

« Zoom » : La ferme traditionnelle, un type d'habitat omniprésent qui s'inscrit dans le paysage bocager

Principalement au cours du 19^e siècle, la Thiérache se spécialise dans l'activité laitière. La ferme traditionnelle élémentaire ou ferme en L devient alors le type de bâti par excellence.

La ferme traditionnelle de la Thiérache bocagère est en brique, isolée, peu élevée, d'ailleurs souvent en rez-de-chaussée, bien que des différences locales existent.

S'il est vrai que les villages de la Thiérache sont caractérisés par la pérennité des structures bâties, le bâti en lui-même évolue. Les fermes sont transformées en habitation et lorsque l'activité agricole subsiste, elle change d'échelle ou de nature d'exploitation, entraînant des modifications du bâti.



Dynamiques en cours :

La forte homogénéité d'occupation du sol, doit être maintenue en réduisant le boisement des terres agricoles et la disparition des prairies bocagères. Le retournement des prairies, notamment sur les hauts de versants, est l'un des phénomènes qui contribue à modifier les paysages de la Thiérache bocagère.

Les vergers doivent également faire l'objet d'une attention particulière car ils tendent à disparaître des paysages de la Thiérache. Le verger, symbole identitaire du patrimoine pomologique (variétés locales) a reculé mais fait désormais l'objet d'un effort de replantation, notamment autour d'exploitations.

L'activité agricole marque fortement les paysages par sa densité et par ses équipements, dont l'intégration doit être pensée. La structure bocagère dense est facilitatrice de cette intégration en permettant au bâti de s'y dissimuler.

Toutefois, la modification récente de la structuration des haies avec un maillage plus lâche du bocage tend à proposer un paysage plus ouvert, notamment depuis les hauts de versants. De fait, la dissimulation des constructions contemporaines et imposantes n'est pas toujours possible.

Les fermes les plus anciennes représentent un enjeu paysager. Reconverties en habitat souvent avec soin, leurs abords sont minéralisés ce qui peut détonner avec l'environnement proche.

Finalement, la construction de nouvelles habitations peut rompre avec l'ambiance bocagère, notamment du fait d'une trop grande dissemblance des matériaux, des volumes et des choix de végétation ornementale.

La Thiérache bocagère appartient à la Communauté de Commune du Cœur de l'Avesnois dont le PLUi a été approuvé en 2024. Le PLUi permet de maîtriser certaines évolutions du paysage en protégeant des éléments paysagers et patrimoniaux identifiés et en recommandant la prise en compte des spécificités paysagères du territoire.



Une parcelle agricole étendue contrastant avec le motif prairial.



Un paysage bocager ayant subi une taille sévère de ses haies bocagères.



Corps de ferme réhabilité de façon qualitative, à proximité de Landrecies.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 10 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques à la Thiérache bocagère reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Accompagner l'évolution du COMPLEXE BOCAGER pour qu'il reste présent et diversifié

- Préserver les éléments caractéristiques du bocage (arbres isolés, arbres têtards, vergers, prairies, mares prairiales et haies) et en assurant leur renouvellement sur le long terme.
- Faire perdurer le maillage bocager dans sa densité et sa diversité notamment autour des noyaux villageois et protéger les vergers existants.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Protéger les ambiances de vallées en réduisant les pressions sur les paysages bocagers et en préservant les abords de cours d'eau (peupleraies, retournement des prairies, dégradation des ripisylves, disparition des ouvrages hydrauliques...).
- Maintenir et renforcer les éléments paysagers (prairies, haies, mares prairiales) qui jouent un rôle dans la gestion des risques d'érosion et d'inondation.
- Protéger et renouveler les vieux arbres de haut-jet, en particulier les arbres têtards, afin de lutter contre le phénomène d'ouverture paysagère liée aux modifications des types de haies (réduction de leur hauteur) et à la disparition des vergers hautes-tiges.

Promouvoir un URBANISME durable et respectueux des paysages et des milieux naturels

- Freiner la fermeture des paysages en limitant la densification des structures linéaires bâties, de façon à

maintenir les fenêtres paysagères (espaces de pâtures entre les constructions).

- Agir pour une bonne insertion paysagère des nouvelles constructions en secteur bocager en particulier en hauts des versants (nature des clôtures, franges végétales, surfaces perméables, traitement des abords...) en imaginant des formes d'habitat adaptées au contexte paysager rural.

Encourager une ARCHITECTURE contemporaine (construction neuve et réhabilitation) tenant compte des caractéristiques du territoire (matériaux, climat...) du contexte paysager et répondant aux problématiques environnementales

- Encourager la réhabilitation des anciennes fermes ou maisons rurales et veiller à la qualité de leur réhabilitation.

Accompagner la valorisation TOURISTIQUE des paysages remarquables et du quotidien

- Préserver les éléments du patrimoine rural qui ponctuent le territoire et servent de repère ainsi que le petit patrimoine bâti et valoriser leurs abords immédiats.

Favoriser la qualité paysagère des activités ECONOMIQUES du territoire et encadrer la publicité extérieure

- Agir contre l'abandon ou le manque d'entretien des constructions et renforcer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles existants (plantations et aspect des bâtiments).



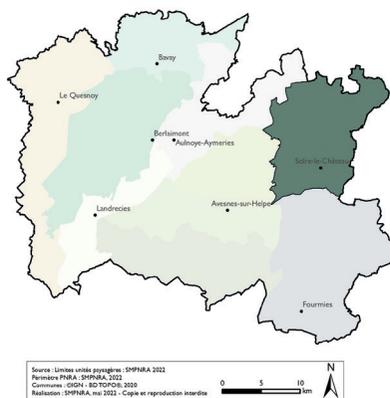
Prairies bocagères à Marbaix

La Fagne de Solre

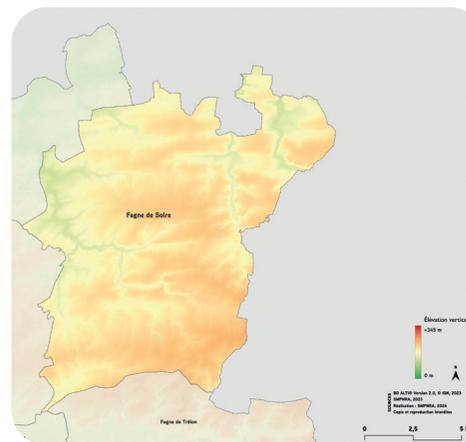


Village de Solrines, accroché au versant boisé d'un affluent de la Solre.

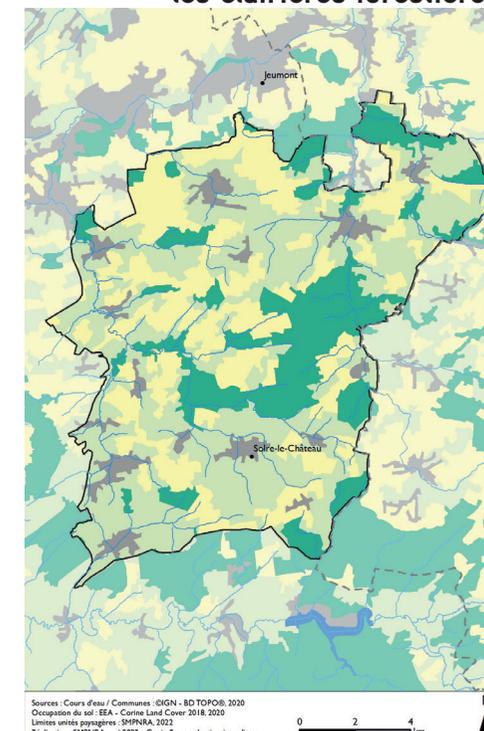
Localisation de l'unité paysagère



Un relief de vallées dessiné par le réseau hydrographique



Une organisation du territoire induite par les clairières forestières



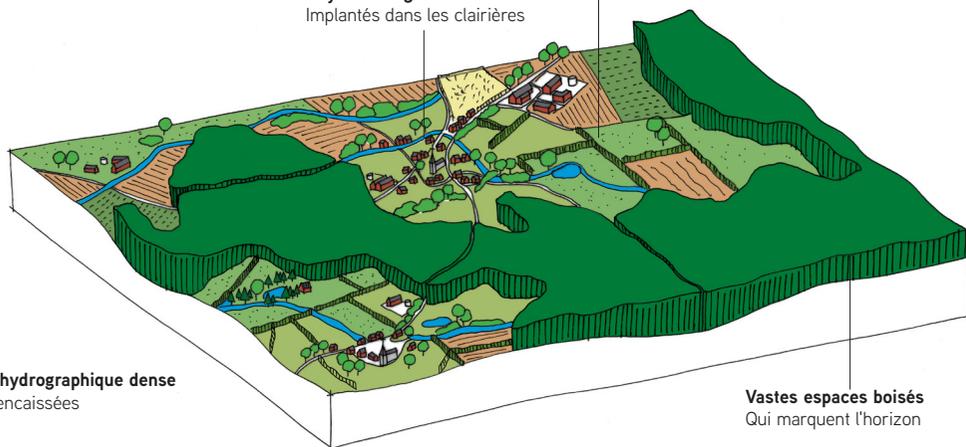
Communes concernées :

Aibes, Beurieux, Bérelles, Bousignies-sur-Roc, Choisies, Clairfayt, Colleret, Couslore, Dimechaux, Eccles, Ferrière-la-Petite, Hestrud, Lez-Fontaine, Obrechies, Quiévelon, Sars-Poterie, Solrines, majoritairement Aibes, Damousies, Dimont, Felleries, Obrechies, Solre-le-Château, et sur les franges Beugnies

- Surfaces imperméables
- Surfaces perméables
- Surfaces en eau
- Eaux continentales
- Formations arborescentes
- Feuillus
- Conifères
- Peuplements mixtes
- Cours d'eau
- Communes principales
- Formations arbustives et sous-arbrisseau.
- Fourrés et broussailles
- Landes
- Formations herbacées ou basses
- Prairies
- Terres arables
- Formations herbacées humides
- Autres formations herbacées

Noyaux villageois
Implantés dans les clairières

Maillage bocager lâche
Autour des noyaux villageois



Structures paysagères :

La Fagne de Solre, vaste forêt entrecoupée de clairières, compte trois marqueurs principaux à l'origine de ces paysages.

D'abord, le couvert forestier marque invariablement l'horizon par sa structuration en « passes ». Les bandes forestières, orientées d'est en ouest, couvrent les hauteurs et épousent les vallons escarpés. Entre ces cordons s'ouvrent des clairières au sein desquelles se sont implantés les villages. Ensuite, le réseau hydrographique dense a également façonné les paysages. Les trois affluents de la Sambre, la Solre, la Thure et la Hante ont entaillé le plateau et formé des vallées particulièrement encaissées.

Enfin, le relief vallonné lié au réseau hydrographique et annonciateur des Ardennes constitue le troisième marqueur constitutif des paysages de la Fagne de Solre.

Secteurs à tonalité particulière

Un hameau isolé au premier plan d'une succession de bois.



Les boisements

Le secteur nord se distingue par ses nombreux boisements de petites tailles, ponctuant un plateau ouvert et peu habité où dominent les cultures. Le paysage et ses horizons sont ainsi fortement marqués par la proximité des bois. Les villages implantés préférentiellement sur les versants ont la particularité d'être de petite à très petite taille.

La commune de Solre-le-Château et son clocher penché.



La clairière de Solre-le-Château

De part et d'autre des bandes boisées, on passe soudainement d'un milieu sombre et fermé à une clairière lumineuse et habitée. Les villages, implantés au cœur des clairières, y sont ceinturés d'un maillage bocager lâche. Le motif de la clairière est caractéristique des paysages de la Fagne de Solre.

«Spécificité du patrimoine bâti» : Le petit patrimoine lié à l'eau

Le riche réseau hydrographique de la Fagne de Solre est à l'origine d'une prépondérance de petits édifices liés à l'eau. À vocations agricole ou religieuse, ces petits édifices témoignent d'une domestication du réseau d'eau par les hommes. Il était impératif à l'élevage de bétail de disposer d'abreuvoirs et de pompes agricoles. La présence de fontaines, lieux de processions et points de collectes d'eau, est également à souligner.

Néanmoins, une grande partie de ce patrimoine est aujourd'hui oublié, abandonné voir démolí du fait notamment d'une perte de fonction d'usage. La mise en place du réseau d'adduction d'eau au XX^{ème} siècle a notamment fait disparaître les raisons d'être des fontaines.



Chantier de formation d'agents communaux autour de la fontaine de Dimechaux

Limites et influences

L'influence de la Sambre industrielle

Sur la frange nord-ouest de la Fagne de Solre, l'augmentation des labours au détriment des prairies, le relief plus doux et la trame végétale plus lâche provoquent une ouverture des paysages bâtis jusqu'alors intimistes.

L'influence de la frontière

La Fagne de Solre est transfrontalière. Elle retrouve, sur le territoire belge, une certaine continuité de ses propres réalités paysagères. La Fagne de la Solre s'étend finalement jusqu'à la vallée de la Hante près de Beaumont et, au-delà, les plateaux agricoles offrent un paysage plus ouvert.

« Zoom » : La vallée de la Thure

Les vallées sont des sites d'intérêts majeurs (écologiques et paysagers) où la relation du relief au bâti puis au couvert végétal propose notamment une variété d'ambiances paysagères intéressantes.

La Thure, rivière structurante, est particulièrement représentative de cette situation de vallée préservée au sein de l'unité. Elle illustre notamment le changement de rapport de l'homme à la vallée par le passage d'une utilisation de l'eau comme force motrice à une vocation de loisirs.

L'itinéraire le long de la Thure est ponctué d'édifices isolés dont beaucoup ont pour origine des moulins (à farine et à tan), ou des scieries. Aujourd'hui, la majorité d'entre eux sont toujours habités, ou restaurés pour accueillir des activités à vocation touristique.



Aménagement paysager le long de la Thure à Hestrud, maison de maître en arrière-plan.

Dynamiques en cours :

La Fagne de Solre fait l'objet de plusieurs mutations qui se traduisent au niveau de ces paysages.

Autrefois réservées à l'activité agricole, les trois vallées de la Solre, de la Hante et de la Thure, sites paysagers majeurs, se convertissent désormais en terrain à boiser ou sont vendus à des particuliers.

L'avancée des cultures au plus près des centres bourgs matérialise le recul des ceintures bocagères des villages. La disparition de la ceinture verte est par ailleurs renforcée par l'urbanisation linéaire. Outre la problématique du risque inhérent à la disparition d'une zone tampon, cette mutation est également perçue comme une perte d'identité.

Finalement, la multiplication et la juxtaposition de caravanes, bungalows ou chalets de types montagnards ont participé à la dénaturation du paysage. Leur prolifération a contribué à modifier les paysages de la Fagne de Solre, en particulier lorsque leur intégration n'a pas été pensée en amont.

La Fagne de Solre appartient pour sa partie sud à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, et pour sa partie nord à la Communauté de Communes du Sud Avesnois, dont les PLUi ont été approuvés en 2024. Les PLUis permettent de maîtriser certaines évolutions du paysage en protégeant des éléments paysagers et patrimoniaux identifiés et en recommandant la prise en compte des spécificités paysagères du territoire.



La lisière forestière dont le cours d'eau marque une zone tampon.



Les cultures céréalières s'installent plus à proximité des centres-bourgs.



Une construction d'inspiration montagnarde contrastant de part son implantation et ses volumes.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 11 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques à la Fagne de Trélon reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Accompagner l'évolution du COMPLEXE BOCAGER pour qu'il reste présent et diversifié

- Préserver les auréoles bocagères dans leur diversité et densité particulièrement autour des noyaux villageois.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Pérenniser les boisements de qualité et leurs lisières en évitant leur dégradation (coupes, essences inadaptées...) et conserver un espace tampon avec la lisière forestière.
- Conserver la lisibilité des lisières forestières et horizons boisés en les préservant de l'urbanisation et de l'avancée des cultures et en préservant les paysages bocagers de transition.
- Protéger les abords des cours d'eau et les ripisylves et éviter le retournement des prairies de façon à reconstituer les paysages bocagers des vallées et maintenir les continuités écologiques et la qualité des cours d'eau.
- Protéger les vallées du développement du caravanage et de certains aménagements et constructions qui nuisent à l'identité du lieu et à la qualité des milieux naturels, comme la création d'étangs, les constructions qui dénaturent les paysages (bungalows, chalets) ainsi que la privatisation des espaces agricoles en fond de vallées (terrains à boiser, loisirs).

Concilier préservation et adaptation qualitative des paysages AGRICOLES

- Réduire les pressions (constructions, avancées des cultures) sur les auréoles bocagères des bourgs et villages et leur redonner une vocation.
- Eviter le morcellement et l'enclavement d'espaces agricoles aux abords et au sein des secteurs bâtis.

Promouvoir un URBANISME durable et respectueux des paysages et des milieux naturels

- Agir pour la reconquête des logements vacants.
- Maîtriser l'urbanisation en prévenant les formes de développement qui nuisent à la structure des noyaux villageois et conduisent à une banalisation des paysages (urbanisation linéaire, «lotissement» en extension, urbanisation des plateaux...).

Accompagner la valorisation TOURISTIQUE des paysages remarquables et du quotidien

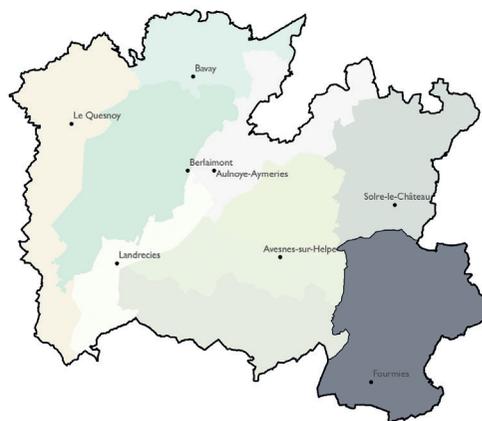
- Préserver et mettre en valeur le petit patrimoine bâti (restauration, signalétique, aménagements des abords), particulièrement celui lié à l'eau.
- Préserver les panoramas sur les clairières ainsi qu'à leurs entrées le long des axes structurants.



Epi de faitage en verre, Sars-Poteries

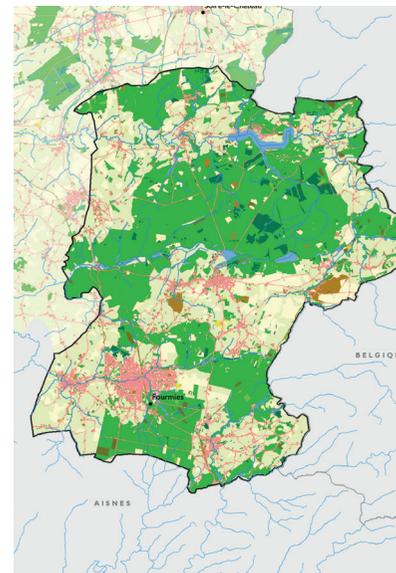
La Fagne de Trélon

Localisation de l'unité paysagère



Source : Limites unités paysagères : SMPNRA 2022
 Périmètre PNRA : SMPNRA, 2022
 Communes : ©IGN - BD TOPO®, 2020
 Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdites

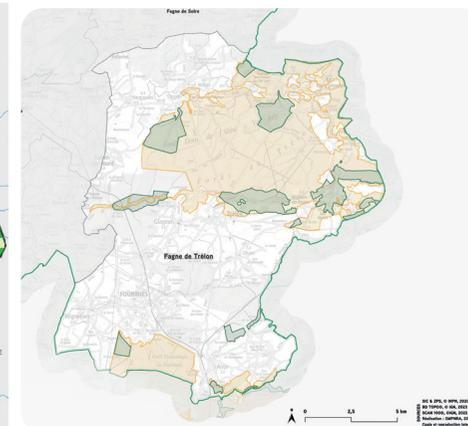
Un tissu bâti inscrit dans les clairières



Source : Cours d'eau / Communes : ©IGN - BD TOPO®, 2020
 Occupation du sol : PPGE à NPE, ©CSD 2005-15, 2018
 Limites unités paysagères : SMPNRA, 2022
 Réalisation : SMPNRA, mai 2022 - Copie et reproduction interdites

- | | |
|--------------------------|--|
| Surfaces imperméables | Formations arbustives et sous-arbrisseau |
| Surfaces perméables | Fourrés et broussailles |
| Surfaces en eau | Landes |
| Eaux continentales | Formations herbacées ou basses |
| Formations arborescentes | Prairies |
| Feuillus | Terres arables |
| Conifères | Formations herbacées humides |
| Peuplements mixtes | Autres formations herbacées |
| Cours d'eau | |
| Communes principales | |

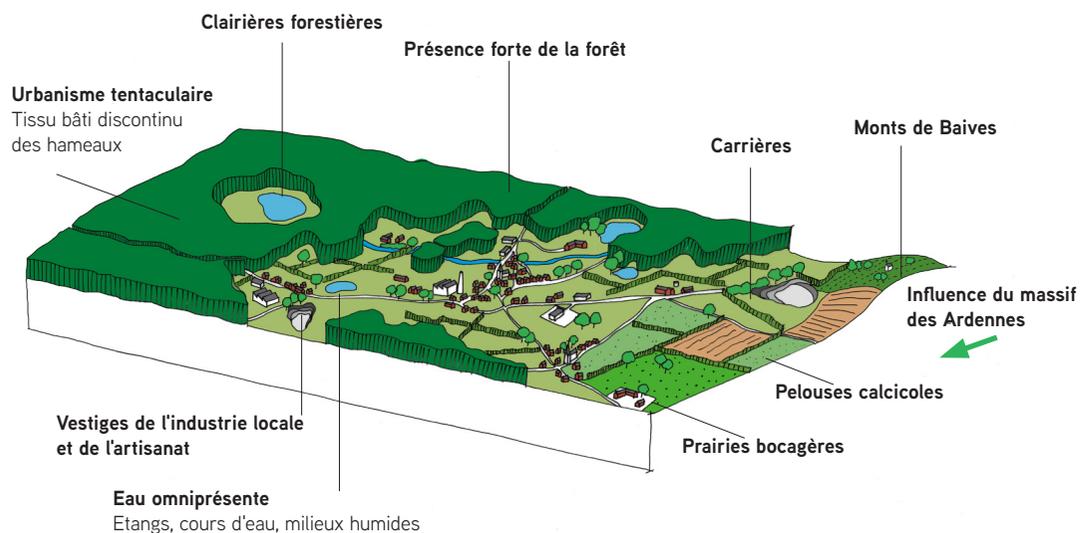
Des milieux boisés protégés



Site d'Importance Communautaire (SIC)
 Zone de Protection Spéciale (ZPS)
 Périmètre d'étude (2025-2040) du Parc naturel régional de l'Avesnois

Communes concernées :

Anor, Baives, Epe-Sauvage, Fourmies, Glageon, Liessies, Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-en-Fagne, Willies, majoritairement Felleries, Féron, Rainsars, Ramousies, Sains-du-Nord, Wignehies et sur les franges Solre-le-Château



Structures paysagères :

La Fagne de Trélon se présente sous la forme d'un vaste plateau orienté sud-est – nord-ouest. Les conditions naturelles y sont difficiles au regard d'une forêt épaisse, de l'omniprésence de l'eau (étangs, cours d'eau, milieux humides) et de sols froids. La forêt constitue l'élément majeur et identitaire du paysage de la Fagne de Trélon et joue un rôle évident dans la structuration du paysage et dans l'économie de l'unité. Deux types de paysages peuvent néanmoins être dissociés : la vallée encadrée de forêts ainsi que la clairière. La Fagne de Trélon est également composée d'autres milieux intéressants tels que les prairies bocagères, les zones humides et les pelouses calcicoles. Leur richesse et leur diversité entretiennent un intérêt paysager et écologique fort. Les paysages de la Fagne de Trélon témoignent également de l'histoire industrielle, dont les bourgs et les friches d'aujourd'hui sont les vestiges d'une industrie locale autour du bois, du verre, du textile et de la pierre.

Secteurs à tonalité particulière

Village d'Eppe-Sauvage niché dans la vallée.



La vallée encadrée de forêt

Au nord de la Fagne de Trélon, un paysage de vallée encadrée de forêt se dessine, intimement liée à la rivière de l'Helpe Majeure ou au ruisseau de Baives. Le bâti s'implante sur les versants et/ou en fond de vallée. L'activité agricole y est dominante. Le réseau hydrographique dense a permis la création d'un barrage électrique accompagné de son lac artificiel : le Val Joly. Ce grand lac à l'orée de la forêt est une base nautique et de loisirs ainsi qu'un site écologiquement riche.

Bourg de Glageon qui s'étire dans une clairière.



La clairière

Au sud de la Fagne de Trélon, le bâti s'implante en secteur ouvert, partiellement sur plateau et délimité par une structure forestière. Contrairement au nord, l'activité industrielle est dominante et marque les paysages.

«Spécificité du patrimoine bâti» : La reconversion des friches industrielles

Les paysages de la Fagne de Trélon ont gardé des traces de l'industrie qui a particulièrement marqué son histoire. Le déclin de cette industrie a conduit à l'apparition de friches. Bien que certaines aient été détruites, beaucoup ont fait l'objet de réhabilitation sous des formes diverses : écoquartier, médiathèque ou encore lieu d'accueil de nouvelles entreprises... Certaines de ces friches ont également fait l'objet d'une muséification telles que la Maison du bocage à Sains-du-Nord, l'Atelier-musée du verre à Trélon et l'Eco-musée de la vie sociale à Fourmies.



Limites et influences

L'influence des Ardennes belges

En progressant vers le sud et l'est, les paysages gagnent une dimension montagnarde, avant-goût des Ardennes toutes proches. L'omniprésence de l'eau et la forêt confère à ce secteur de l'Avesnois une situation de pays de piémont, une marche vers les frimas ardennais.

Toutefois, le passage de la frontière est une rupture de paysage agricole. Malgré la présence de prairies, la pratique est différente. Le pâturage par des vaches à viande, plutôt qu'à lait, ainsi que l'utilisation préférentielle de barbelés aux haies modifient profondément les vues.

L'influence du Pays des deux Helves

Certaines communes de la frange ouest de la Fagne de Trélon présentent un bocage plus dense et des horizons boisés moins présents, permettant ainsi la transition avec le pays des deux Helves.

« Zoom » : Les monts de Baives

Les Monts de Baives, butte calcaire culminant à 225 mètres, surplombent la vallée de l'Helpe Majeure et constituent une curiosité géologique avec la présence d'affleurement du socle primaire.

Ce site de pelouses sèches sur sol calcaire, aujourd'hui classé Réserve Naturelle Régionale, constitue un milieu naturel exceptionnel et bénéficie de ce fait d'une gestion particulière.

Outre une faune et une flore rares et originales du fait d'un entretien particulier et ancien de ces prairies, le site constitue également un paysage unique en Avesnois. Il comprend notamment un point culminant au niveau du four à chaux permettant d'admirer un point de vue sur le massif forestier et toute la Fagne de Trélon.



Dynamiques en cours :

La Fagne de Trélon se caractérise par une omniprésence des boisements et une topographie. Cette dernière s'appuie essentiellement sur des vallées au profil large et aux versants marqués qui offrent des vues largement ouvertes d'un versant à l'autre.

Néanmoins, plusieurs mutations impactent la lisibilité des paysages de cette unité.

Les visions plus ou moins profondes offertes par la Fagne de Trélon sont notamment sensibles à l'implantation de nouvelles exploitations agricoles imposantes. Leur intégration paysagère s'avère nécessaire.

Les carrières constituent également des obstacles visuels dû essentiellement à la présence de merlons. Les couleurs et l'importance des volumes des installations créent des éléments qui s'intègrent mal dans l'environnement paysager existant. Le Plan de paysage des sites carriers, dans une démarche d'échange avec les exploitants, contribue à mieux intégrer ces sites.

Finalement, la situation d'interface avec la Belgique conduit à un risque plus important de co-visibilité sur des projets à l'impact paysager important (méthanisation, éolien...).

Par ailleurs, certains éléments tendent à disparaître et conduisent à une banalisation des paysages. La progression des cultures en Fagne de Trélon conduit à une baisse du maillage bocager. Il est pourtant essentiel au paysage de clairière et des ceintures végétales de villes et villages.

Certaines activités, notamment de loisirs qui s'installent dans les vallées ou des zones en extension construites au cours des dernières décennies notamment le long des axes de communication, créent aussi certaines ruptures par leur manque d'insertion paysagère conduisant ainsi à une impression d'artificialisation des paysages de l'unité.

Les étangs intra et extra-forestiers restent bien implantés sur le territoire, notamment vis-à-vis des usages de pêche de loisirs. Les petits bâtiments provisoires liés à cette activité détonnent parfois avec l'environnement et pourraient faire l'objet d'une meilleure intégration paysagère.

La Fagne de Trélon appartient à la Communauté de Communes du Sud Avesnois dont le PLUi a été approuvé en 2024. Le PLUi permet de maîtriser certaines évolutions du paysage en protégeant des éléments paysagers et patrimoniaux identifiés et en recommandant la prise en compte des spécificités paysagères du territoire.



Un bâtiment agricole imposant, Anor.



Les nouvelles constructions se juxtaposent à l'horizon et s'intègrent parfois difficilement aux paysages.



Une nouvelle construction qui témoigne d'un manque d'insertion paysagère en entrée de commune.

Objectifs de qualité paysagère :

La septième mesure de la Charte relative à la qualité paysagère contient les Objectifs de qualité paysagère communs. Au nombre de neuf, ils concernent l'ensemble du territoire du Parc. Ci-dessous, les 13 principaux objectifs de qualité paysagère spécifiques à la Fagne de Trélon reprennent l'organisation en 9 points, selon ceux qui la concerne.

Accompagner l'évolution du COMPLEXE BOCAGER pour qu'il reste présent et diversifié

- Faire perdurer les auréoles bocagères particulièrement autour des noyaux villageois en luttant contre le recul du bocage et le retournement des prairies.

Préserver le caractère rural du territoire, ses MARQUEURS PAYSAGERS (motifs paysagers et structures paysagères)

- Pérenniser les boisements de qualité et leurs lisières en évitant leur dégradation (coupes, essences inadaptées...) et conserver un espace tampon avec la lisière forestière.

- Préserver la lisibilité des lisières forestières et horizons boisés en particulier des clairières en les préservant de l'urbanisation et en les améliorant par la gestion du bocage.

- Protéger les vallées du développement du caravanage et de certains aménagements et constructions qui nuisent à l'identité du lieu et à la qualité des milieux naturels, comme la création d'étangs, les constructions qui dénaturent les paysages (bungalows, chalets) ainsi que la privatisation des espaces agricoles en fond de vallées (terrains à boiser, loisirs).

- Protéger les ambiances de vallées en réduisant les pressions sur les paysages bocagers et en préservant les abords de cours d'eau (boisements, assèchements, pollution...).

- Préserver les étangs intra/extra forestiers.

- Préserver les prairies humides dans leur densité et qualité (prévenir l'eutrophisation et l'assèchement) et protéger les pelouses calcicoles.

Promouvoir un URBANISME durable et respectueux des paysages et des milieux naturels

- Tenir compte de la pente dans les projets de constructions ou d'aménagement.

- Veiller à la préservation des coupures d'urbanisation (fenêtres paysagères) au sein des structures linéaires bâties.

- Préserver et valoriser l'image contrastée et complémentaire de l'unité entre le nord et le sud (villages ruraux et anciens bourgs industriels).

Encourager une ARCHITECTURE contemporaine (construction neuve et réhabilitation) tenant compte des caractéristiques du territoire (matériaux, climat...) du contexte paysager et répondant aux problématiques environnementales

- Harmoniser les volumes et les teintes des futures constructions notamment agricoles avec le bâti environnant en particulier sur les plateaux.

Développer les ENERGIES renouvelables (solaire, éolien, méthanisation, bois-énergies, géothermie...) respectant les enjeux environnementaux et paysagers

- Concilier rénovation énergétique des logements et préservation des caractéristiques du patrimoine bâti identitaire.

Reconquérir les PAYSAGES DÉGRADÉS et améliorer la qualité paysagère des AXES STRUCTURANTS

- Identifier et reconquérir les friches agricoles, industrielles et artisanales présentes au sud.



Usages touristiques, lac du ValJoly.



Parc naturel régional de l'Avesnois
4, cour de l'Abbaye
59550 Maroilles
Tel : 33 (0)3 27 77 51 60
contact@parc-naturel-avesnois.fr
parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'État Français, des Intercommunalités et communes du territoire.

Crédits photos : PNRA (Lise De baere - Léa Spingart - Clothilde Hennion - Éric Penet - Marc Grzemeski) Samuel Dhote - Pascal Meresse - Mars 2025